



# J

# uristat

Centre canadien de la statistique juridique



Statistique Canada – N° 85-002-XIF Vol. 21 n° 8 au catalogue

## STATISTIQUES DE LA CRIMINALITÉ AU CANADA, 2000

par Ron Logan

### Faits Saillants

- Le taux de criminalité tel que déclaré par la police au Canada a affiché un recul de 1 % en 2000, soit la neuvième baisse consécutive et le taux le plus faible observé depuis 1978. De l'ensemble des près de 2,4 millions d'affaires d'infractions au *Code criminel* (à l'exclusion des infractions aux règlements de la circulation), 13 % comportaient des infractions de violence, 53 %, des infractions contre les biens et 34 %, d'autres infractions comme les méfaits, le fait de troubler la paix, la prostitution et les crimes d'incendie.
- La baisse du taux de criminalité est attribuable au fléchissement du nombre de crimes contre les biens, qui a chuté de 5 %. À l'intérieur de cette catégorie, l'introduction par effraction et le vol de véhicules à moteur ont notamment accusé des reculs, soit de 9 % et de 2 % respectivement. En 2000, le taux de crimes de violence a progressé de 3 %, suivant sept années consécutives de baisses. Des hausses ont été observées tant pour le taux de tentatives de meurtre (+11 %) que celui des voies de fait (+5 %). Les taux d'homicides et d'agressions sexuelles sont demeurés stables, alors que celui des vols qualifiés a chuté de 7 %.
- Un certain nombre d'autres infractions ont affiché des hausses en 2000, dont le fait de troubler la paix (+14 %), les infractions liées aux drogues (+9 %), les crimes d'incendie (+7 %) et les méfaits (+4 %). Pour leur part, la fraude (-6 %), les infractions liées aux armes (-5 %), la prostitution (-5 %), la conduite avec facultés affaiblies (-3 %) et le vol (-3 %) ont accusé des baisses.
- Des diminutions dans 3 des 4 provinces les plus grandes ont largement contribué à la baisse du taux de criminalité à l'échelle nationale. Il s'agit de l'Ontario, où le taux a fléchi de 1 %, la Colombie-Britannique, qui a enregistré un recul de 3 % et l'Alberta, qui a accusé une baisse de 3 %. Les seules provinces ayant déclaré une hausse de leur taux de criminalité sont la Saskatchewan (+5 %), Terre-Neuve (+3 %), le Québec (+1 %) et le Manitoba (+1 %). Tous les territoires ont enregistré une hausse de leur taux de criminalité.
- Parmi les provinces, Terre-Neuve a continué d'afficher le taux de criminalité le plus faible, suivie du Québec. La Saskatchewan, par contre, a enregistré le taux de criminalité le plus élevé, suivie de la Colombie-Britannique. La Saskatchewan et le Manitoba ont déclaré les taux de crimes de violence les plus élevés tandis que le Québec et l'Île-du-Prince-Édouard ont affiché les taux les plus bas.
- Le taux de criminalité a chuté dans 6 des 9 plus grandes régions métropolitaines en 2000, les diminutions les plus marquées étant déclarées à Ottawa (-11 %) et à Calgary (-7 %). Des augmentations ont été observées pour les villes de Winnipeg (+7 %), Québec (+5 %) et Montréal (+1 %).
- Même si son taux de criminalité a reculé de 3 % en 2000, Vancouver a tout de même déclaré le taux de criminalité le plus élevé des neuf plus grandes régions métropolitaines, suivie de Winnipeg. Les taux les plus faibles ont été enregistrés à Québec, à Toronto et à Ottawa.
- Le taux de criminalité chez les jeunes, tel que mesuré par le taux des jeunes accusés d'infractions criminelles, a connu une légère hausse (+1%) après avoir diminué pendant les huit années précédentes. Le taux des jeunes accusés de crimes de violence a grimpé de 7 % alors que le taux des jeunes accusés de crimes contre les biens a fléchi de 4 %. La plupart des types de crimes de violence ont augmenté en 2000 — l'agression sexuelle, de 18 %, les voies de fait, de 7 % et le vol qualifié, de 2 %. Le taux des jeunes accusés d'homicide, toutefois, a fléchi de 9 % (quatre homicides de moins).



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

**Renseignements sur les commandes/ abonnements**

**Les prix n'incluent pas les taxes de ventes**

Le produit n° 85-002-XPF au catalogue est publié en version imprimée standard et est offert au prix de 10 \$ CA l'exemplaire et de 93 \$ CA pour un abonnement annuel.  
ISSN 1209-6385

Les frais de livraison supplémentaires suivants s'appliquent aux envois à l'extérieur du Canada :

	Exemplaire	Abonnement annuel
États-Unis	6 \$ CA	78 \$ CA
Autres pays	10 \$ CA	130 \$ CA

Ce produit est aussi disponible sous forme électronique dans le site Internet de Statistique Canada, sous le n° 85-002-XIF au catalogue, et est offert au prix de 8 \$ CA l'exemplaire et de 70 \$ CA pour un abonnement annuel. Les utilisateurs peuvent obtenir des exemplaires ou s'abonner en visitant notre site Web à [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca) et en choisissant la rubrique Produits et services.  
ISSN 1205-8882

Juillet 2001

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada  
© Ministre de l'Industrie, 2001  
Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) Canada K1A 0T6.

**Note de reconnaissance**

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises et les administrations canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

**Normes de service à la clientèle**

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'«American National Standard for Information Sciences» – «Permanence of Paper for Printed Library Materials», ANSI Z39.48 – 1984.



**Introduction**

Pour mesurer l'ampleur, la nature et les effets de la criminalité, les Canadiens disposent de deux principales sources d'information : les données policières et les données provenant d'enquêtes sur la victimisation. Alors que les données policières portent sur les infractions connues de la police, les enquêtes sur la victimisation permettent de recueillir de l'information auprès de la population en général, que les crimes aient été signalés ou non à la police.

Le présent rapport se veut un examen des données de la criminalité déclarées par la police au Canada en 2000. Les données y sont présentées dans l'optique des tendances à court et à long terme. Les analyses présentées mettent l'accent sur les tendances des crimes de violence, des crimes contre les biens, de la conduite avec facultés affaiblies, des infractions liées à la drogue et de la criminalité chez les jeunes. Les taux de criminalité font l'objet d'un examen aux échelons national et provincial ou territorial ainsi qu'à celui des principales régions métropolitaines. Les tendances des taux de criminalité au Canada sont mises en perspective en les comparant avec les tendances observées dans un certain nombre d'autres pays industrialisés. On y présente également de l'information détaillée sur les affaires, les personnes accusées et les victimes lorsque cela est approprié.

Chaque année depuis 1962, les services de police du Canada déclarent aux responsables du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC), qui est administré par le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ), des affaires criminelles qui viennent à leur attention ou qui sont découvertes dans le cadre d'enquêtes policières (voir à la partie des méthodes une description de cette enquête).

Le CCSJ tient à exprimer sa reconnaissance aux services de police du Canada et à l'Association canadienne des chefs de police (ACCP) qui, grâce à leur collaboration, rendent possible la diffusion de ce rapport.

**Données sur la victimisation tirées de l'Enquête sociale générale (ESG)**

L'information sur les taux de criminalité au Canada provient de deux types d'enquête — les enquêtes sur la victimisation, telles que l'ESG, et les enquêtes de données déclarées par la police, telles que le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Ces deux enquêtes produisent des données différentes, mais qui se complètent. L'avantage principal des enquêtes sur la victimisation est qu'elles permettent d'obtenir le « chiffre noir » de la criminalité, c'est-à-dire les données sur les crimes qui ne sont pas signalés à la police. Par conséquent, les enquêtes sur la victimisation produisent normalement des taux d'activité criminelle plus élevés que les statistiques déclarées par la police.

En outre, les enquêtes sur la victimisation comme l'ESG permettent de saisir de l'information sur les raisons pour lesquelles les victimes ne déclarent pas les affaires à la police, les facteurs de risque associés à la victimisation de personnes et du ménage et, ce qui est important, les perceptions des Canadiens quant à la criminalité et au système de justice du Canada. L'ESG de 1999 a permis de saisir un vaste éventail de données sur les perceptions de la criminalité et du système de justice, notamment si les Canadiens croient que les taux de criminalité sont stables ou ont varié, leurs sentiments de sécurité face à la criminalité et leurs opinions sur la « qualité du travail » de la police locale, des tribunaux de juridiction criminelle et des services correctionnels.

L'ESG de 1999 a servi à recueillir de l'information sur huit types de crime. On a pu ainsi établir que les taux d'agressions sexuelles, de vols qualifiés, de voies de fait, d'introductions par effraction, de vols de véhicules à moteur ou de leurs pièces et de vandalisme n'ont pas varié de façon importante entre 1993 et 1999. Toutefois, les taux de vol de biens personnels et de vol de biens du ménage ont progressé. Les données du programme DUC déclarées par la police pendant la même période révèlent des taux de criminalité en décroissance pour chacun de ces types de crime. La différence entre ces deux sources de données est en partie attribuable au fait que les crimes ne sont pas tous signalés à la police. D'ailleurs, les données de l'ESG montrent que la proportion de crimes non signalés à la police a augmenté de 1993 à 1999. Cette baisse du nombre de crimes signalés s'applique surtout à des types de crimes moins graves, dont le vandalisme et le vol de biens personnels ou de biens du ménage.

Pour obtenir plus de renseignements, voir BESSERER, Sandra et Cathy TRAINOR. « Victimization criminelle au Canada », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 20, n° 10.

## Interprétation des données de la criminalité déclarées par la police

Les données sur les affaires qui viennent à l'attention de la police sont captées et transmises au CCSJ selon un ensemble commun de catégories d'infractions et de définitions approuvées à l'échelle nationale. On prie le lecteur de noter, toutefois, que plusieurs facteurs peuvent avoir un effet sur les statistiques officielles de la criminalité. Ces facteurs comprennent la déclaration par le public à la police; la déclaration par la police au CCSJ; l'effet de nouvelles initiatives telles que des modifications à la législation, aux politiques ou aux pratiques de mise en application de la loi; et enfin, les changements démographiques, économiques et sociaux.

### Déclaration à la police

Plusieurs raisons peuvent expliquer la décision de la victime de ne pas signaler une affaire criminelle à la police. Selon l'Enquête sociale générale (ESG) de 1999 ces raisons sont les suivantes : la gravité de l'affaire (c.-à-d. l'affaire n'était pas suffisamment importante); la victime ne voulait pas que la police s'en mêle; la victime croyait que la police ne pouvait aider; et la victime craignait les représailles de l'agresseur ou d'autres conséquences négatives reliées à l'intervention du système de justice pénale<sup>1</sup>. En contrepartie, d'autres facteurs tels que la volonté de voir l'auteur puni, le sentiment de devoir accomplir une obligation sociale et la nécessité d'obtenir un rapport de police pour recevoir le dédommagement des assurances peuvent encourager les gens à déclarer certaines infractions criminelles à la police<sup>2</sup>.

Bien que le fait de ne pas signaler des crimes à la police puisse mener à une sous-estimation des statistiques policières officielles, l'opposé est également vrai : le taux de déclaration à la police peut augmenter si le niveau de tolérance des Canadiens à l'égard de certains types de crime diminue, ce qui fait augmenter le nombre d'affaires criminelles enregistrées dans les statistiques. Par exemple, une meilleure connaissance par le public des questions de la violence familiale et de l'agression sexuelle peuvent avoir pour effet de réduire la tolérance de la société à l'égard de ces comportements, ce qui peut encourager les victimes et les témoins à signaler davantage d'affaires à la police et encourager la police à porter davantage d'accusations.

Selon l'ESG de 1999, le pourcentage de Canadiens déclarant des affaires criminelles à la police a fléchi entre 1993 et 1999. Pour l'ensemble des huit types de crimes dont fait état l'ESG, 37 % des affaires ont été signalées à la police, une proportion en baisse par rapport à celle de 42 % enregistrée en 1993<sup>3</sup>. La raison principale invoquée par les victimes n'ayant pas signalé le crime était que « l'affaire n'était pas suffisamment importante ».

### Déclaration par la police au CCSJ

Les crimes déclarés par la police au CCSJ sont soumis à des procédures de contrôle de qualité rigoureuses, tant au niveau des services de police qu'à celui du CCSJ. Le CCSJ et les services de police travaillent continuellement ensemble afin de déceler et de résoudre toutes difficultés liées à la déclaration et la transmission des données.

On soupçonne que les restrictions budgétaires des années 1990 auraient pu contribuer à réduire la capacité de certains services de police de réagir à toutes les affaires qui leur sont signalées et

de les documenter. Cette situation aurait pu mener à une couverture moins complète du programme DUC et ainsi pourrait avoir contribué à la décroissance du taux de criminalité au cours des années 1990. Cependant, le fait que les baisses observées pendant cette période s'appliquent autant aux crimes plus graves, qui sont plus susceptibles d'être enregistrés par la police, qu'aux crimes moins graves, porte à croire que les changements qui auraient pu survenir dans les pratiques de déclaration de la police ne sont pas significatifs.

### Changements à la législation, aux politiques et aux pratiques

Les modifications à la législation, aux politiques et aux pratiques de mise en application par la police peuvent aussi influencer sur le nombre d'affaires signalées à la police. Par exemple, lorsqu'une modification au *Code criminel* crée une nouvelle infraction ou élargit la définition d'une infraction actuelle (par ex. le harcèlement criminel, le refus de s'arrêter au cours d'une poursuite policière, les infractions relatives au crime organisé), le nombre d'affaires signalées à la police est porté à augmenter.

Dans le cas de certaines infractions, le nombre déclaré par la police dépend en grande partie de la mise en application des pratiques policières. Les crimes comme la prostitution, les infractions liées à la drogue et la conduite avec facultés affaiblies sont le plus souvent découverts dans le cadre d'activités d'application de la loi par la police ou de pratiques policières « proactives » et sont rarement signalés par le public. Par conséquent, les efforts de mise en application de la police, telles que les opérations spéciales visant à cibler ces types d'infractions criminelles, ont un effet sur les statistiques officielles de la criminalité.

D'autres hypothèses ont aussi été avancées pour expliquer les baisses récentes des taux de criminalité, comme l'avènement des programmes de police communautaire, l'intensification de certaines activités d'application des lois ou de nouvelles stratégies visant à réduire l'incidence de certains crimes, l'amélioration de la gestion des cas, les nouvelles approches de solution des crimes et la prévention du crime. Quoique chacun de ces facteurs puissent certainement avoir un effet sur le nombre d'affaires signalées à la police, la mesure dans laquelle elles ont une incidence est difficile à évaluer.

### Changement démographique et taux de criminalité

La décroissance du taux de criminalité depuis le début des années 1990 coïncide avec la diminution du poids démographique des personnes de 15 à 24 ans au cours de cette période. Ce groupe est reconnu comme le plus sujet à commettre des infractions criminelles et à en être les victimes. En 2000, les 15 à 24 ans représentaient 14 % de l'ensemble de la population alors qu'ils étaient accusés de 45 % des infractions contre les biens et de 31 % des infractions de violence.

<sup>1</sup> BESSERER, Sandra et Cathy TRAINOR. « Victimization criminelle au Canada », Juristat, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 20, n° 10, p. 11 et 12, 2000.

<sup>2</sup> Voir GOTTFREDSON et GOTTFREDSON. « Decision Making in the Criminal Justice System : Toward the Rational Exercise of Discretion », Law, Society, and Policy, vol. 3, New York, Prentice-Hall, 1988.

<sup>3</sup> BESSERER, Sandra et Cathy TRAINOR. « Victimization criminelle au Canada », Juristat, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 20, n° 10, p. 11, 2000.

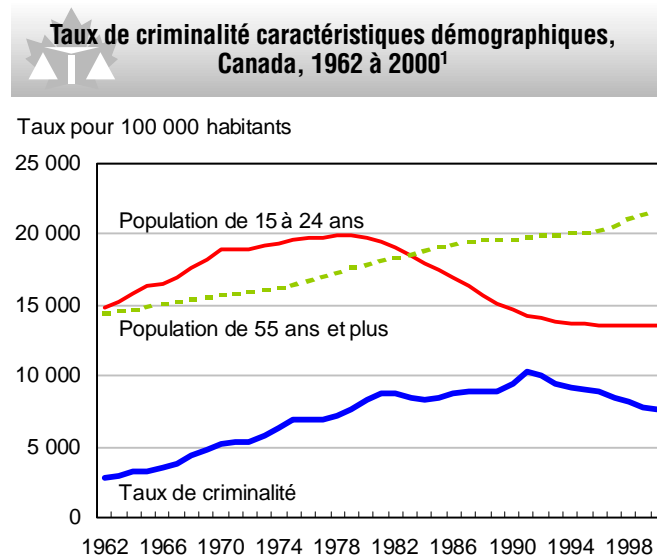
La figure 1 présente la tendance du taux global de criminalité et celle du poids démographique des 15 à 24 ans, exprimées en nombres pour 100 000 habitants. Entre 1962 et 1978, les deux courbes se sont accrues continuellement : le taux de criminalité a grimpé de 158 %, tandis que le taux des 15 à 24 ans s'est accru de 34 %. Cependant, alors que le taux de criminalité a poursuivi sa montée jusqu'en 1991, le taux des 15 à 24 ans s'est mis à décroître. Depuis 1991, les deux tendances sont à la baisse : le taux de criminalité a diminué de 26 % et le poids des 15 à 24 ans, de 6 %. En résumé, la variation du poids démographique des personnes de ce groupe d'âge, qui présentent un risque élevé, a eu une incidence sur les taux de criminalité; cependant la force de cette relation n'est pas claire. Afin d'en déterminer la force, le Centre a récemment amorcé une étude spéciale visant à examiner les divers facteurs sociaux et démographiques qui pourraient expliquer les reculs récents du taux de criminalité. Les résultats de cette études seront disponibles en 2002.

La figure 1 illustre aussi la croissance importante du segment de la population de 55 ans et plus. Ce groupe de personnes représentait 22 % de l'ensemble de la population en 2000, en hausse par rapport à la proportion de 20 % déclarée il y a 10 ans. Contrairement aux 15 à 24 ans, le groupe des 55 ans et plus se caractérise par un faible niveau d'implication dans la criminalité et ce, tant à titre d'accusé que de victime<sup>4</sup>. Ce groupe croît au rythme moyen de 2,5 % par année, et on prévoit que cette croissance se poursuivra jusqu'en 2020<sup>5</sup>.

## Tendances de la criminalité relevées en 2000

De l'ensemble des 2,4 millions d'affaires d'infractions au *Code criminel* (à l'exception des infractions aux règlements de la circulation et des infraction liées aux drogues) déclarées en 2000

Figure 1



<sup>1</sup> Noter que les lignes population 15-24 et population 55 et plus indiquent des changements de population dans ces groupes d'âge et non pas des changements aux taux de criminalité.

Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ et Statistiques démographiques annuelles, 2000.

### Terminologie et définitions clés

#### Infraction ou crime

Ces deux termes renvoient au nombre d'affaires « réelles » d'infractions au *Code criminel* qui sont déclarées par la police au CCSJ, à l'exception des infractions aux règlements de la circulation et aux autres lois fédérales telles que les infractions liées aux drogues, à moins d'indication contraire. Les affaires « réelles » sont celles qu'une enquête de la police a jugées fondées.

#### Affaire criminelle

Une affaire peut comporter plus d'une infraction. **Dans le cas d'affaires comportant plus d'une infraction, seule l'infraction la plus grave dans l'affaire est retenue à des fins statistiques.** À moins d'indication contraire, le nombre d'affaires de violence correspond au nombre de victimes, tandis que nombre d'affaires ou d'événements non violents déclarés par la police est égal au nombre de crimes.

#### Taux de criminalité

Cette technique sert à normaliser les données de façon à ce qu'on puisse les comparer entre des régions géographiques comptant des populations différentes et entre les années. Les taux de criminalité sont fondés sur une population de 100 000 habitants.

#### Auteur présumé

Il s'agit des personnes que la police a identifiées comme auteurs de crimes dans le cadre d'enquêtes policières, qu'elles aient été accusées ou non.

#### Personnes accusés

Ce terme renvoie aux personnes contre lesquelles des accusations ont été recommandées ou ont été formellement déposées par la police.

Voir la partie des méthodes à la fin du rapport pour plus de renseignements sur le programme DUC. Des renseignements se trouvent également dans le rapport *Statistiques de la criminalité au Canada, 1999*, produit n° 85-205 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, 2000.

(tableau 1), 13 % avaient trait à des crimes de violence, 53 %, à des crimes contre les biens et 34 %, à d'« autres » infractions au *Code criminel* (p. ex. méfaits, prostitution, crimes d'incendie, violation des conditions de la liberté sous caution, le fait de troubler la paix). Cette répartition des affaires criminelles déclarées par la police est dynamique — la proportion des crimes contre les biens suit une tendance générale à la baisse depuis 1971, alors qu'elle s'établissait à 69 % de tous les crimes. Au cours de la même période, la proportion des crimes de violence a progressé par rapport à celle enregistrée en 1971, qui était alors de 9 %.

En outre, on a également dénombré environ 117 000 affaires d'infractions aux règlements de la circulation du *Code criminel* (dont 7 infractions sur 10 concernaient la conduite avec facultés affaiblies), 88 000 affaires d'infractions liées à la drogue et 35 000 affaires d'infractions à d'autres lois fédérales (p. ex. *Loi sur l'accise*, *Loi sur l'immigration* et *Loi sur la marine marchande du Canada*). Au total, 2,6 millions d'affaires d'infractions criminelles à des lois fédérales ont été déclarées par la police en 2000.

<sup>4</sup> Programme DUC fondé sur l'affaire, Programme des services policiers, Centre canadien de la statistique juridique.

<sup>5</sup> CANSIM (en ligne). Projections démographiques pour le Canada selon le sexe et le groupe d'âge, Ottawa, Statistique Canada, matrice 6900, adresse Internet : [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca).

## Le taux de criminalité est le plus faible depuis 1978

Après avoir atteint un sommet au début des années 1990, le taux de criminalité au Canada a connu une diminution soutenue. En 2000, le taux de criminalité déclaré par la police (7 655 affaires pour 100 000 habitants) a chuté pour la neuvième année consécutive (-1 %), ce qui constitue une période de baisse sans précédent depuis le début de la collecte de données au moyen du programme DUC en 1962 (tableau 2). Le taux de criminalité a reculé, en moyenne, de 3 % annuellement au cours de ces neuf années, si bien que le taux de 2000 est le plus faible observé depuis 1978 (tableau 2). Cependant, le taux de criminalité est toujours de 47 % supérieur à ce qu'il était il y a 30 ans.

La diminution du taux de criminalité observée en 2000 est attribuable en grande partie à une chute de 5 % du taux de crimes contre les biens. Toutefois, le taux de crimes de violence a progressé de 3 % en 2000, principalement dû à une augmentation des voies de fait. Le taux d'autres infractions au *Code criminel* a grimpé de 4 %, l'augmentation du nombre d'infractions de méfaits et de troubler la paix en étant responsable.

## La plupart des provinces affichent des baisses de leur taux de criminalité

Il existe une grande disparité régionale sur le plan des taux de criminalité déclarés au Canada (tableau 3). Par le passé, on a généralement observé une courbe croissante des taux de criminalité d'est en ouest au Canada. La Nouvelle-Écosse et l'Alberta constituent toutefois des exceptions à cette règle, le taux de la Nouvelle-Écosse étant supérieur à celui des provinces avoisinantes et celui de l'Alberta y étant inférieur.

En 2000, les taux de criminalité provinciaux ont varié de 5 711 affaires pour 100 000 habitants à Terre-Neuve à 12 730 affaires en Saskatchewan. Les trois territoires ont tous signalé des taux nettement supérieurs à ceux des provinces. Parmi les territoires, le Nunavut a déclaré le taux de crimes de violence le plus élevé (6 074), le Yukon affichait le taux de crimes contre les biens le plus élevé (8 160) et les Territoires du Nord-Ouest signalaient, pour leur part, le taux d'autres infractions au *Code criminel* le plus élevé (16 978) (figure 2). Cette dernière observation s'explique par un taux de méfaits qui équivalait à près du double de ceux des deux autres territoires.

Quatre provinces sur 10 ont connu des augmentations de leur taux de criminalité en 2000, soit la Saskatchewan (+5 %), Terre-Neuve (+3 %), le Québec (+1 %) et le Manitoba (+1 %). Les trois territoires ont également enregistré des hausses, le taux du Yukon ayant grimpé de 21 %, celui de Nunavut, de 17 % et celui des Territoires du Nord-Ouest, de 13 %. L'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique, qui représentent un peu plus de 60 % de la population du Canada, ont déclaré des baisses de 1 %, 3 % et 3 % respectivement, conduisant ainsi le taux national vers un recul de 1 %. Trois des quatre provinces de l'Atlantique ont déclaré des diminutions — la Nouvelle-Écosse (-9 %), l'Île-du-Prince-Édouard (-5 %) et le Nouveau-Brunswick (-4 %).

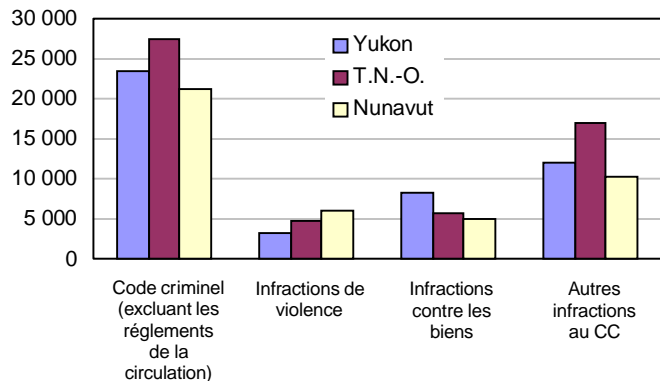
## On observe aussi des baisses pour la majorité des régions métropolitaines de recensement

En 2000, les taux de criminalité ont reculé dans 6 des 9 plus grandes régions métropolitaines de recensement (RMR)<sup>6</sup> (tableau 4). La criminalité déclarée dans ces neuf RMR

Figure 2

## Taux de criminalité dans les territoires, selon le type d'infraction, 2000

Taux pour 100 000 habitants



Source: Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

représentait près de la moitié (46 %) de toutes les infractions criminelles déclarées par les services de police canadiens. Les plus importantes baisses ont été déclarées à Ottawa<sup>7</sup> (-11 %), à Calgary (-7 %), à Vancouver (-3 %) et à Hamilton (-3 %). Des augmentations ont été observées pour Winnipeg (+7 %), Québec (+5 %) et Montréal (+1 %).

La majorité des autres régions métropolitaines regroupant des populations de 100 000 à 499 999 habitants ont aussi enregistré des baisses, dont les plus importantes ont été observées à Saint John (-12 %) et Victoria (-11 %) (tableau 5). Saskatoon a affiché la plus forte hausse, soit 11 %, suivie de St. John's (+10 %) et de Windsor (+7 %).

Pour l'ensemble des 25 RMR<sup>8</sup>, les plus faibles taux de criminalité ont été enregistrés par Chicoutimi-Jonquière (5 104 affaires pour 100 000 habitants), Québec (5 108), Trois-Rivières (5 207) et Toronto (5 290). Malgré une légère diminution en 2000, Regina a déclaré le taux de criminalité le plus élevé (14 769) pour la sixième année consécutive, suivie de Saskatoon (12 891), Vancouver (11 210), Victoria (10 594) et Winnipeg (10 377).

## La criminalité est également en déclin dans d'autres pays industrialisés

D'autres pays industrialisés ont également accusé des diminutions de leurs taux de criminalité depuis quelques années. Selon le Federal Bureau of Investigation, le taux de criminalité

<sup>6</sup> Une RMR désigne un important noyau urbain (plus de 100 000 habitants) ainsi que les régions urbaines et rurales adjacentes qui y sont fortement intégrées sur les plans économique et social. En raison de préoccupations concernant la comparabilité des taux de criminalité entre les services de police, dont la composition des populations urbaines ou suburbaines et les limites peuvent varier, l'analyse des taux de criminalité se fait selon les régions métropolitaines de recensement (RMR). Normalement, plus d'un service de police assure l'application de la loi à l'intérieur des limites d'une RMR.

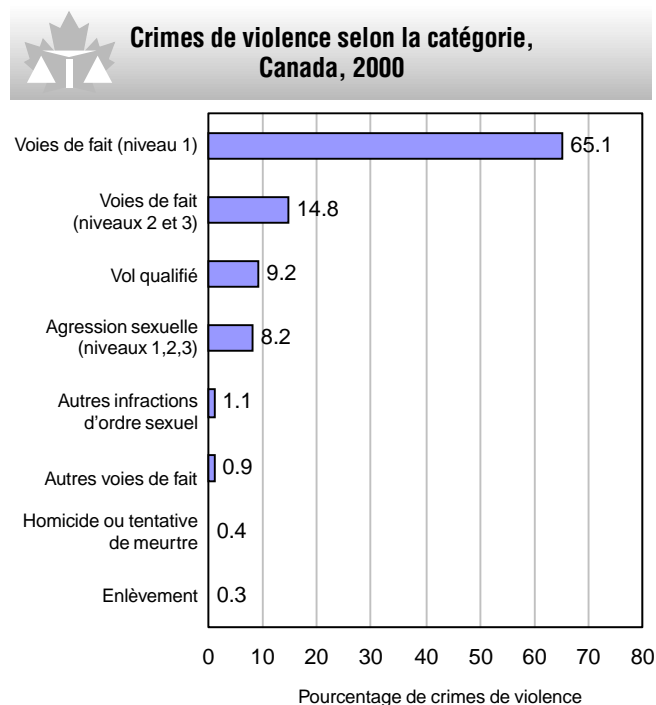
<sup>7</sup> Dans le présent rapport, « Ottawa » représente la partie de la RMR d'Ottawa-Hull qui est située en Ontario.

<sup>8</sup> La RMR d'Oshawa est exclue de la présente analyse parce que les frontières de la juridiction policière ne sont pas les mêmes que celles de la RMR.

indexé provisoire aux États-Unis a chuté pour la neuvième année d'affilée en 2000. Cette baisse globale (-0,3 %), qui est très faible, était du même ordre que les baisses de 0,3 % observées tant pour les infractions de violence que les infractions contre les biens. Parmi les huit crimes qui font partie de l'index, quatre ont connu une baisse en 2000. Il s'agit du meurtre, du vol qualifié, du cambriolage et des crimes d'incendie. Les quatre autres types de crimes, soit le viol par la force, les voies de fait graves, le larcin-vol et le vol de véhicules à moteur, ont accusé des hausses.

Le nombre de crimes déclarés en Angleterre et au pays de Galles a également chuté annuellement depuis 1992, y compris une très légère baisse (-0,2 %) du nombre total d'affaires criminelles déclarées pour la période d'octobre 1999 et septembre 2000<sup>9</sup>. Les affaires de violence, toutefois, ont accusé une hausse de 8 % alors que les affaires de crimes contre les biens ont connu une baisse de 1 %.

Figure 3



Source: Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

## Crimes de violence

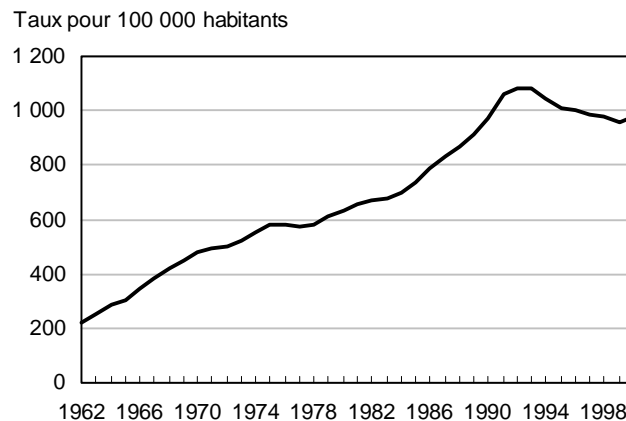
### Les crimes de violence augmentent après sept ans de déclin

Les affaires d'infractions de violence, qui se chiffraient à 301 875 en 2000, comprennent l'homicide, la tentative de meurtre, les voies de fait, l'agression sexuelle, les autres voies de fait, les autres infractions d'ordre sexuel, l'enlèvement et le vol qualifié (figure 3). Le taux national des crimes de violence a augmenté de 3 % entre 1999 et 2000 après sept années consécutives de baisses. Avant cette série de baisses, le taux de crimes de violence avait augmenté pendant 15 années d'affilée (figure 4).

Le taux de crimes de violence déclarés en 2000 est à peu près le même qu'il était y a 10 ans; il est néanmoins de 54 % supérieur à ce qu'il était il y a 20 ans et plus du double du taux enregistré 30 ans auparavant. Toutefois, en excluant la catégorie des voies de fait simples — le type de voies de fait le moins grave qui représentait plus de 6 crimes de violence sur 10 —, le taux d'infractions de violence devient inférieur de 15 % à ce qu'il était il y a 10 ans.

Figure 4

### Taux de criminalité contre la personne, Canada, 1962 à 2000



Source: Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Six provinces sur 10 ont déclaré une augmentation de leur taux de crimes de violence, le Québec (+8 %), l'Île-du-Prince-Édouard (+5 %), le Manitoba (+4 %), la Saskatchewan (+4 %), l'Ontario (+4 %) et Terre-Neuve (+1 %). Les autres provinces ont affiché des baisses peu importantes, la plus forte étant observée en Colombie-Britannique (-2 %).

Les taux de crimes de violence étaient beaucoup plus élevés dans l'Ouest du pays que dans l'Est (figure 5). La Saskatchewan, qui a dénombré 1 663 affaires de violence pour 100 000 habitants, et le Manitoba, qui en a enregistré 1 638, ont déclaré les taux les plus élevés. Pour tous les territoires, le taux de crimes de violence était au moins le double de celui de la province déclarant le taux le plus élevé (tableau 3). Le Québec et l'Île-du-Prince-Édouard, affichant respectivement des taux de 718 et 719 affaires pour 100 000 habitants, ont continué à déclarer les taux de crimes de violence les plus faibles, un modèle similaire à celui des années précédentes.

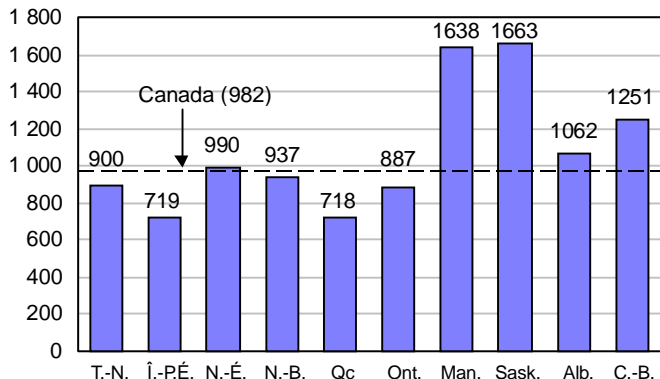
Neuf RMR ont enregistré une baisse de leur taux de crimes de violence en 2000, la plus marquée ayant été déclarée par Victoria (-12 %). Les plus fortes hausses des taux de crimes de violence en 2000 ont été observées pour Hull (+18 %), Halifax (+12 %), Saskatoon (+11 %), la ville de Québec (+11 %) et Winnipeg (+10 %).

<sup>9</sup> Voir Povey D. et al. Recorded Crime Statistics, England and Wales, Home Office, Angleterre, janvier 2001. Ce rapport annuel est fondé sur la période de 12 mois se terminant en septembre 2000 et chiffres sur les pourcentages de variation sont basés sur le nombre réel d'affaires et non sur les taux.

Figure 5

**Crimes de violence, Canada et les provinces, 2000**

Taux pour 100 000 habitants



Source: Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

En dépit d'une chute de 7 % de son taux de crimes de violence, Regina a affiché le taux le plus élevé (1 590 affaires de violence pour 100 000 habitants) pour la deuxième année consécutive, suivie de Saskatoon (1 485) et de Thunder Bay (1 384), qui a déclaré le taux le plus élevé de 1991 à 1998. Les plus faibles taux ont été observés à Sherbrooke (438) et à Trois-Rivières (456).

Parmi les neuf plus grandes RMR, Winnipeg (1 356) et Vancouver (1 107) ont affiché les taux les plus élevés en 2000, alors que Québec (514) et Ottawa (690) ont déclaré les plus faibles (tableau 5).

**Les affaires de tentative de meurtre augmentent en 2000**

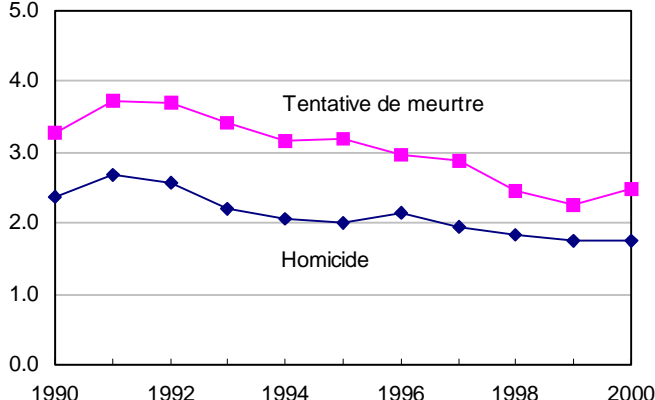
L'homicide comprend les meurtres au premier et au deuxième degrés, l'homicide involontaire coupable et l'infanticide. En 2000, il y a eu 542 homicides et 766 tentatives de meurtres. Ensemble, ces crimes constituent moins de 0,5 % des affaires de violence déclarées. Le taux d'homicides est en décroissance depuis le milieu des années 1970. En 2000, on a enregistré quatre homicides de plus que l'année précédente, ce qui s'est traduit par un taux de 1,8 homicides pour 100 000 habitants, soit un taux essentiellement le même qu'en 1999. Le taux de tentatives de meurtre a progressé de 11 % en 2000, soit la plus forte augmentation en un an du taux de tentatives de meurtre observée depuis 1991. La figure 6 illustre clairement le parallélisme des tendances des tentatives de meurtre et des homicides au cours des 10 dernières années.

Le taux d'homicides a progressé dans toutes les provinces à l'exception de la Colombie-Britannique, où il a fléchi de 23 %, de l'Alberta, où il a accusé une baisse de 6 % et de l'Ontario, où il a chuté de 6 %. Parmi les provinces, ce sont le Manitoba (2,6 homicides pour 100 000 habitants) et la Saskatchewan (2,5) qui ont enregistré les taux les plus élevés, alors que Terre-Neuve à déclaré le taux le plus faible (1,1). Le Nunavut (10,8) et le

Figure 6

**Affaires d'homicide et tentative de meurtre, Canada, 1990 à 2000**

Taux pour 100 000 habitants



Source: Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Yukon (6,5) ont tous les deux affiché des taux supérieurs à ceux de chacune des provinces.

En 2000, le taux d'homicides a chuté dans 11 RMR. On a observé les taux les plus élevés à Regina (3,5), à Saskatoon (3,0), à Trois-Rivières (2,8), à Chicoutimi-Jonquière (2,8) et à Sherbrooke (2,6). Hull (0,4), London (0,5), Sudbury (0,6), Saint John (0,7) et Thunder Bay (0,8) ont affiché les taux les plus faibles<sup>10</sup>.

**Le taux d'agressions sexuelles demeure stable**

On classe les agressions sexuelles en trois niveaux selon la gravité de l'affaire : agression sexuelle de niveau 1 (le type qui correspond aux blessures corporelles les moins graves pour la victime); agression sexuelle de niveau 2 (avec arme ou menaces d'utiliser une arme, ou causant des lésions corporelles); et agression sexuelle grave de niveau 3 (blessant, mutilant, défigurant ou présentant un danger pour la vie de la victime). En 2000, les agressions sexuelles représentaient moins de 1 crime de violence sur 10. La très grande majorité (98 %) des 24 049 affaires d'agression sexuelle ont été classées au niveau 1 par la police (tableau 1).

Le taux global d'agressions sexuelles est demeuré stable en 2000, atteignant 78 pour 100 000 habitants, suivant six années consécutives de déclin. Les taux de 2000 pour les deux niveaux d'agression sexuelle les plus graves ont accusé des baisses par rapport à l'année précédente, alors que celui des agressions sexuelles de niveau 1 est demeuré inchangé par rapport à 1999. L'agression sexuelle armée (de niveau 2) a fléchi de 17 % et l'agression sexuelle grave, de 15 %. Depuis 1993, toutefois, les

<sup>10</sup> Pour plus de renseignements, voir FEDEROWYCZ, Orest. « L'homicide au Canada, 2000 », Juristat, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, (à paraître en octobre 2001).

taux se rapportant aux trois niveaux d'agression sexuelle ont chuté entre 35 % et 60 %.

Les taux d'agressions sexuelles ont accusé des baisses dans 12 RMR. Les taux les plus importants ont été déclarés à Saskatoon (135 agressions sexuelles pour 100 000 habitants) et à Saint John (125). Les taux les moins élevés ont été observés à Sherbrooke (33) et à Québec (39).

### Les voies de fait simples sont en croissance en 2000

Les voies de fait constituent le crime de violence le plus fréquent. Le *Code criminel* définit plusieurs types de voies de fait : voies de fait simples (niveau 1), voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2), voies de fait graves (niveau 3) et les autres voies de fait (c.-à-d. voies de fait sur un agent de la paix, infliction illégale de lésions corporelles, décharger une arme à feu avec intention et toutes les autres voies de fait).

Les services de police ont enregistré 233 517 affaires de voies de fait de niveaux 1, 2 et 3 en 2000 (tableau 1). Après quatre années de stabilité et un léger déclin en 1999 (-2 %), le taux de voies de fait s'est accru de 5 % en 2000. Cette hausse était principalement attribuable à une augmentation de 4 % du taux de voies de fait simples, qui représentaient un peu plus de 8 affaires de voies de fait sur 10 et 6 affaires de violence déclarées sur 10. Il est clair qu'avec une si forte représentation, les voies de fait simples ont une incidence considérable sur le taux global des crimes de violence. Cette infraction comprend des comportements tels que pousser, gifler, donner des coups de poing et menacer au moyen d'un acte ou un geste. En 2000, le taux de voies de fait armées (niveau 2) a progressé de 7 % alors que celui des voies de fait graves (niveau 3) est demeuré stable.

Le taux de voies de fait (niveaux 1, 2 et 3) a progressé dans la majorité des RMR. Comme il s'était produit au cours des années précédentes, Regina (1 264 voies de fait pour 100 000 habitants) et Thunder Bay (1 155) ont signalé les taux les plus élevés, tandis que Trois-Rivières (288) et Sherbrooke (301) ont enregistré les plus faibles.

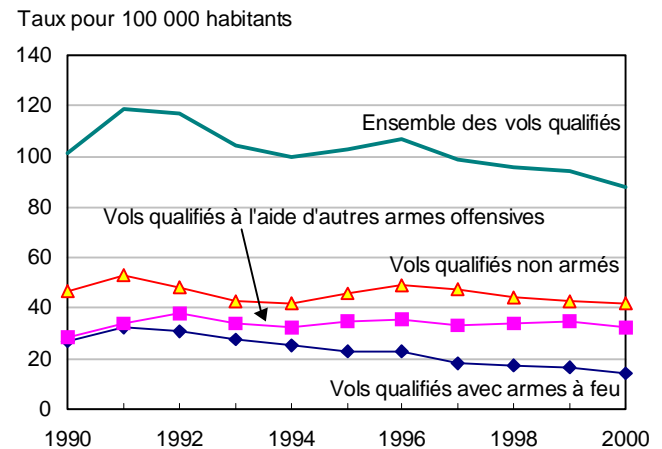
### Les vols qualifiés commis à l'aide d'une arme à feu et les autres types de vol qualifié continuent de fléchir

Les 27 012 vols qualifiés enregistrés en 2000 représentaient moins de 1 crime de violence sur 10. Le taux global de vols qualifiés a diminué pour la quatrième année d'affilée en 2000 en inscrivant une baisse de 7 % (figure 7). Parallèlement à la tendance du taux global de criminalité, le taux global de vols qualifiés suit une tendance générale à la baisse depuis 1991. Les taux des vols qualifiés commis avec des armes à feu et des vols commis sans arme sont en baisse depuis 1996, alors que les taux des vols qualifiés commis à l'aide d'une autre arme, telle qu'un couteau, avaient accusé une hausse en 1998 et 1999, mais ont chuté en 2000.

Comme par les années passées, les taux de vols qualifiés ont grandement varié d'une RMR à l'autre, atteignant les niveaux les plus élevés à Winnipeg (251) et à Saskatoon (205), et les plus faibles à Saint John (22) et à Chicoutimi-Jonquière (23).

Figure 7

### Affaires de vol qualifié selon le type, Canada, 1990 à 2000



Source: Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Les vols qualifiés sont plus susceptibles d'être commis par des jeunes que les autres crimes de violence. En 2000, Les jeunes représentaient 34 % des personnes accusées de vol qualifié, alors qu'ils ne représentaient que 15 % des personnes accusées de tous les autres crimes de violence.

### Les affaires d'harcèlement criminel sont en hausse

Des données sur le harcèlement criminel ne sont disponibles qu'après des services de police qui déclarent des données au programme DUC2. Afin de rendre possible l'analyse des tendances, on a créé une base de données DUC2 distincte sur les tendances dans laquelle on a versé les données provenant d'un sous-ensemble des répondants qui déclarent des données dans le cadre de cette enquête depuis 1995<sup>11</sup>.

En 2000, des services de police représentant 41 % du volume national de la criminalité ont enregistré 6 249 affaires de harcèlement criminel. Le nombre de ces affaires est à la hausse depuis 1996, alors qu'on en avait déclaré 4 072. Il est difficile de déterminer si cette augmentation de 53 % est attribuable à une hausse réelle des comportements de harcèlement criminel ou si elle tient en partie à la reconnaissance accrue, de l'existence de cette relativement nouvelle infraction et de ses conséquences graves possibles.

<sup>11</sup> La base de données DUC2 sur les tendances renferme un sous-ensemble des données fournies par les répondants au programme DUC2 pour les six dernières années. Elle permet l'analyse des tendances en matière de caractéristiques des accusés, des victimes et des affaires criminelles. La base de 2000 sur les tendances renferme les données provenant de 106 services de police, qui représentent 41 % du volume national de la criminalité. La base de données DUC2 complète pour 2000 renferme les données provenant de 166 services de police, qui représentent 53 % du volume national de la criminalité.



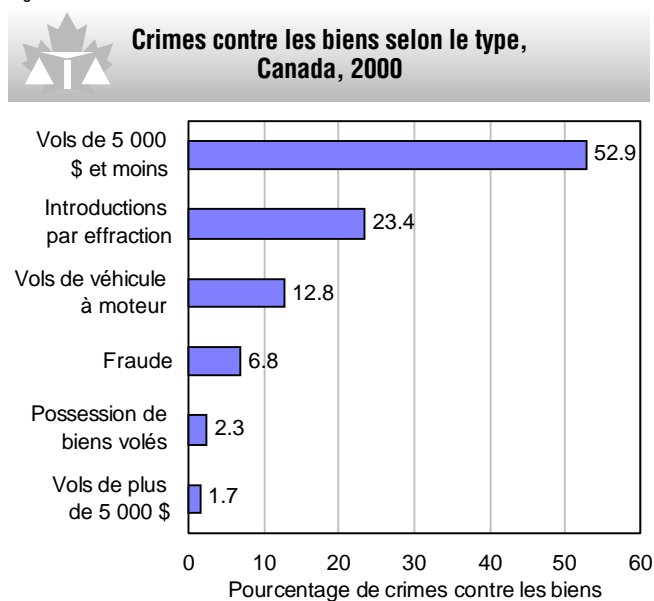
Ce nombre représente toutes les infractions de harcèlement criminel, que ces crimes soient ou non l'infraction la plus grave dans les affaires comptant plus d'une infraction.

## Crimes contre les biens

### Le taux de crimes contre les biens continue à diminuer

Les affaires de crimes contre les biens comportent des actes illégaux commis dans l'intention d'obtenir un bien mais n'incluent ni le recours à la violence ni les menaces de violence. Le vol, l'introduction par effraction, la fraude et la possession de biens volés comptent parmi les crimes contre les biens les plus fréquemment déclarés (figure 8). En 2000, environ 1,3 millions d'affaires de crimes contre les biens ont été déclarées par la police. Le taux de ces crimes a connu une diminution de 5 % en 2000, poursuivant ainsi une décroissance générale amorcée en 1991. Tous les types d'infractions contre les biens ont contribué à cette baisse, en particulier le vol et l'introduction par effraction. Le taux de crimes contre les biens pour 2000 est le plus faible taux déclaré par la police depuis 1973.

Figure 8



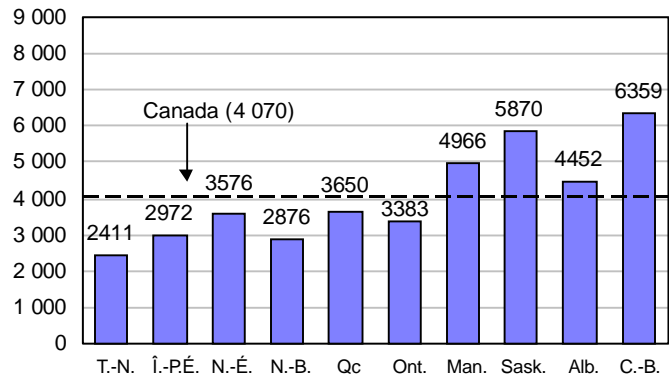
Source: Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

À l'exception de la Saskatchewan, où le taux de crimes contre les biens a grimpé de 2 %, ce taux a chuté dans toutes les provinces en 2000, les diminutions les plus fortes ayant été enregistrées par la Nouvelle-Écosse (-11 %), l'Alberta (-7 %), la Colombie-Britannique (-6 %) et l'Ontario (-5 %) (tableau 3). Malgré la décroissance de ce type d'infractions en Colombie-Britannique au cours des quatre dernières années, cette province continue d'afficher le taux de crimes contre les biens le plus élevé (6 359 affaires pour 100 000 habitants) de toutes les provinces (figure 9). Terre-Neuve a déclaré le plus faible taux (2 411), suivie du Nouveau-Brunswick (2 876) et de l'Île-du-Prince-Édouard (2 972).

Figure 9

### Crimes contre les biens, Canada et provinces, 2000

Taux pour 100 000 habitants



Source: Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Au Yukon et au Nunavut, le taux de crimes contre les biens s'est considérablement accru entre 1999 et 2000, (soit de +15 % et +14 % respectivement), alors que dans les Territoires du Nord-Ouest, le taux a fléchi de 2 % (tableau 3).

Seize RMR ont inscrit des baisses de leur taux de crimes contre les biens en 2000. Regina (8 414) a déclaré le taux de crimes contre les biens le plus élevé, suivie de Vancouver (7 263), tandis que Saint John (2 836) et Toronto (2 939) ont affiché les taux les plus faibles.

### Une autre chute importante de l'introduction par effraction

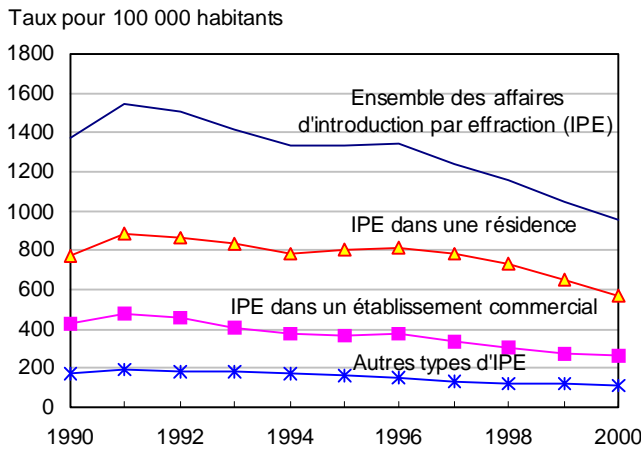
Au total, on a déclaré 293 416 affaires d'introduction par effraction (IPE) en 2000, ce qui représente près du quart de tous les crimes contre les biens. Le taux d'IPE suit une tendance générale à la baisse depuis 1991, incluant une baisse de 9 % en 2000 (tableau 1 et figure 10). Compte tenu du nombre d'IPE, une telle baisse a une incidence considérable sur le taux de crimes contre les biens ainsi que sur le taux global de criminalité. Près de 4 personnes sur 10 accusées d'IPE étaient des jeunes (tableau 6)<sup>12</sup>.

En 2000, la majorité des IPE ont été commises dans des résidences privées (60 %). Les IPE commises dans des entreprises représentaient 28 % de l'ensemble des IPE et celles perpétrées dans d'autres lieux tels que des remises ou des entrepôts en représentaient 12 %. Des baisses dans les trois types d'IPE ont contribué au déclin général des taux d'IPE. Les IPE dans les résidences ont chuté de 12 % en 2000; celles commises dans les entreprises ont diminué de 3 %; enfin, les autres types d'IPE ont également reculé de 5 %.

<sup>12</sup> Pour plus de renseignements, voir KOWALSKI, Melanie. « L'introduction par effraction au Canada, 1999 », Juristat, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 20, n° 13.

Figure 10

**Affaires d'introduction par effraction selon le type, Canada, 1990 à 2000**



Source: Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Le taux des IPE commises dans une résidence privée a diminué dans toutes les RMR en 2000, à l'exception de Thunder Bay (57 %), Windsor (12 %), St. John's (+4%), Saint John (2 %) et de Hull, où le taux est demeuré essentiellement le même. Les taux les plus élevés des IPE commises dans des résidences ont été observés à Regina (1 260) et à Saskatoon (1 039), alors que les plus faibles taux se sont produits à Toronto (324) et à Calgary (422).

Selon le Centre d'information en assurance du Canada<sup>13</sup>, la moyenne des réclamations faites par des propriétaires et locataires de résidences relativement à des pertes encourues suite à des affaires d'IPE était de 2 499 \$ en 1999-2000, et la moyenne des réclamations faites par des entreprises commerciales était de 4 954 \$. Au total, les pertes de biens encourues par des IPE ont coûté environ 296 millions de dollars à l'industrie de l'assurance en 1999-2000.

**Le vol de véhicules à moteur diminue pour la quatrième année consécutive**

En 2000, le vol de véhicules à moteur représentait un peu plus de 1 crime contre les biens sur 10 (160 268 affaires). Suivant une période de croissance soutenue de plus d'une décennie, le taux de vols de véhicules à moteur a chuté pour la quatrième année d'affilée en 2000, accusant une baisse de 2 % (figure 11). Toutefois, le taux actuel demeure de beaucoup supérieur à ce qu'il était il y a 10 ans; il a augmenté de 27 %.

Les données les plus récentes provenant de l'industrie de l'assurance révèlent une baisse du nombre de vols de véhicules à moteur de l'ordre de 5 % entre 1998 et 1999<sup>14</sup>, comparative-ment à une baisse de 3 % déclarée par les services de police pour la même période.

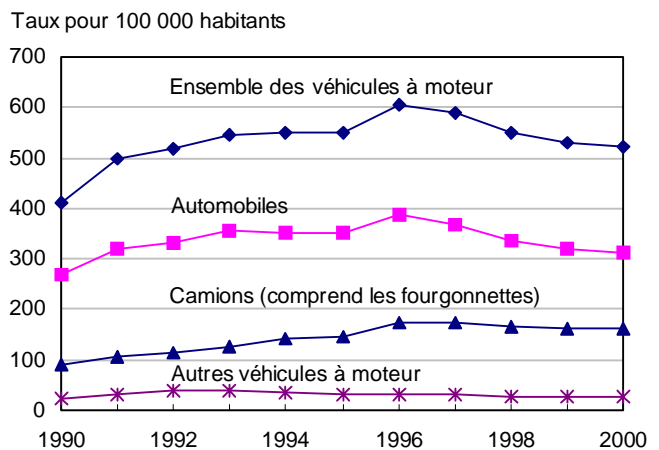
Le vol de « camions », qui inclue le vol de fourgonnettes et de véhicules d'utilité sportive, a accusé une forte augmentation au cours de la dernière décennie. Cela n'est pas étonnant si l'on

considère que le nombre de fourgonnettes et de véhicules d'utilité sportive qui circulent sur la route s'est accru de 78 % entre 1995 et 1999, alors que le nombre total de véhicules circulant sur la route n'a augmenté que de 22 % au cours de la même période<sup>15</sup>. Toutefois, le taux de vols de camions a chuté pour la troisième année consécutive, accusant une baisse de 1 % en 2000. Ces baisses faisaient suite à 15 ans de hausses consécutives.

Il est à souligner que les véhicules les plus souvent volés sont des voitures d'utilité sportive et des voitures de luxe relativement neuves (moins de 5 ans)<sup>16</sup>.

Figure 11

**Affaires de vol de véhicules à moteur, selon le type de véhicule, Canada, 1990 à 2000**



Source: Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Suivant la diminution enregistrée à l'échelle nationale, le taux de vols de véhicules à moteur a fléchi dans la majorité (15) des RMR. Regina a affiché le taux le plus élevé (1 594 affaires pour 100 000 habitants), suivie de Winnipeg (1 425). Les plus faibles taux ont été signalés à Saint John (109) et à St. John's (187). En 1998, les vols de véhicules à moteur et de leurs pièces ont coûté aux consommateurs canadiens environ 600 millions de dollars en primes d'assurance<sup>17</sup>.

Comme dans le cas des affaires d'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur est un crime que l'on associe aux jeunes contrevenants. En 2000, 41 % des personnes accusées

<sup>13</sup> Centre d'information en assurance du Canada, (demande spéciale de données). Les membres du Centre d'information en assurance du Canada représentent environ 80 % de l'ensemble de l'industrie de l'assurance. Les données fournies portent sur l'année financière qui s'étend du 1<sup>er</sup> octobre 1999 au 30 septembre 2000.

<sup>14</sup> Idem. Les données fournies sont fondées sur l'année civile, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Le données déclarées par la police (programme DUC) représentent des affaires réelles.

<sup>15</sup> Centre d'information sur les véhicules au Canada, (demande spéciale, les données couvrent la période de 1995 à 1999).

<sup>16</sup> Pour plus de renseignements voir CONSEIL D'ASSURANCES DU CANADA. Les assurances IARD au Canada, 2000.

<sup>17</sup> Idem.

de vol de véhicules à moteur étaient des jeunes de 12 à 17 ans, alors que leur proportion de l'ensemble des personnes accusées d'une infraction au *Code criminel* s'établissait à 20 % (tableau 6).

### Le vol constitue plus de la moitié des crimes contre les biens

En 2000, les 683 997 affaires de vol (à l'exclusion des vols de véhicules à moteur et des vols de biens perpétrés dans le cadre d'introductions par effraction) représentaient près du tiers de toutes les affaires d'infractions au *Code criminel* et plus de la moitié (55 %) de tous les crimes contre les biens. Par conséquent, toute forte variation du nombre de vols peut avoir une incidence considérable sur le taux de crimes contre les biens ainsi que sur le taux global de la criminalité. En 2000, le taux de vols a affiché une baisse de 3 % par rapport à l'année précédente, poursuivant ainsi la tendance à la décroissance débutée en 1991, qui va dans le même sens que celle pour l'ensemble des crimes contre les biens.

De tous les vols signalés à la police en 2000, 39 % étaient des vols dans des véhicules à moteur, 12 % concernaient des vols à l'étalage, 8 % étaient des vols de bicyclettes et 39 % visaient d'« autres » types de vols. En 2000, on a déclaré des baisses relativement à tous ces types de vols, à l'exception des « autres » types de vols.

### Affaires liées à d'autres infractions au Code criminel

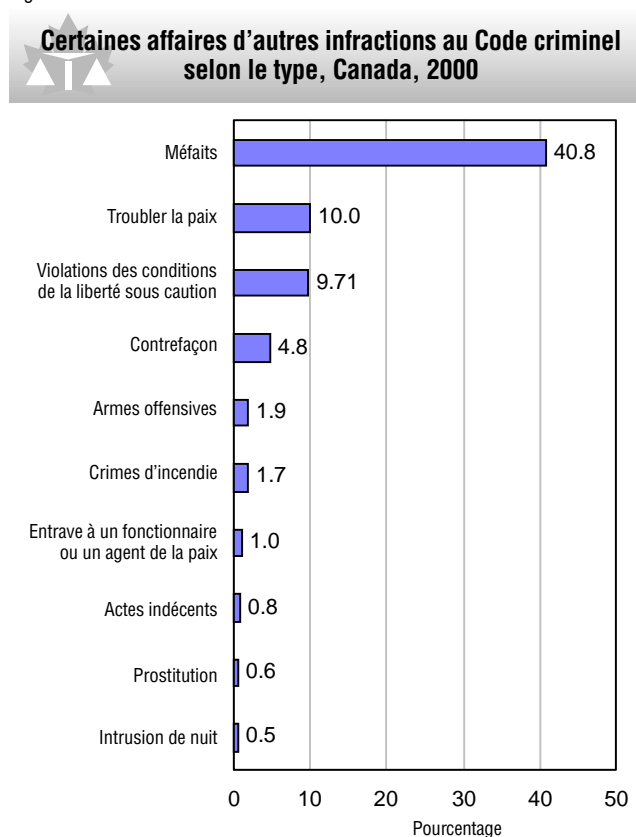
Les 800 384 infractions au *Code criminel* qui ne peuvent être considérés comme des crimes de violence ou des crimes contre les biens sont déclarées sous la catégorie des « autres infractions au *Code criminel* ». Ces affaires, qui comprennent des infractions telles que les méfaits, les infractions liées aux armes, la prostitution, les crimes d'incendie, la contrefaçon, la violation des conditions de la liberté sous caution et le fait de troubler la paix, représentaient le tiers de l'ensemble des affaires d'infractions au *Code criminel* (figure 12).

### Les infractions liées aux armes offensives diminuent

La nouvelle *Loi sur les armes à feu*, adoptée par le Parlement en 1995, a été introduite graduellement à compter de 1998. Afin de mieux répondre aux besoins en information découlant de cette nouvelle loi, quatre nouveaux groupes d'infraction criminelle ont été créés pour le programme DUC afin de remplacer les anciens : l'usage illégal d'une arme à feu ou d'une fausse arme; la possession illégale d'une arme; l'importation, l'exportation et le trafic d'armes; et un groupe représentant toutes les autres infractions liées aux armes. Ce dernier groupe inclut les infractions liées à l'entreposage non sécuritaire, à la documentation et à l'administration des armes à feu ainsi que toutes les autres infractions au *Code criminel* liées aux armes à feu et à d'autres armes offensives<sup>18</sup>.

La possession illégale d'armes et les autres infractions liées aux armes constituaient la grande majorité des infractions (85 %), suivies de l'usage illégal d'une arme à feu (14 %) et l'importation, l'exportation ou le trafic d'armes (1 %). Les 15 306 infractions liées aux armes offensives déclarées par la police en 2000 étaient

Figure 12



Source: Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

en baisse de 5 % par rapport au nombre enregistré l'année précédente.

### Le taux de méfaits progresse en 2000

Les 326 369 affaires de méfaits (incluant les actes de vandalisme) déclarées par la police représentaient 14 % de toutes les infractions au *Code criminel* et 41 % des affaires d'autres infractions au *Code criminel*. La tendance générale à la baisse du taux d'affaires de méfaits, qui avait débuté en 1991, s'est terminée en 2000, alors qu'on a enregistré une augmentation de 4 % par rapport à 1999 (tableau 1). Comme par les années précédentes, les jeunes de 12 à 17 ans représentaient le tiers des personnes accusées de cette infraction en 2000 (tableau 6).

### Affaires liées à des infractions aux règlements de la circulation du Code criminel

En 2000, le taux d'infractions aux règlements de la circulation du *Code criminel* a accusé un léger recul, diminuant de 1 %. La police a déclaré 117 060 de ces affaires en 2000 (tableau 1), dont la conduite avec facultés affaiblies représentait 72 %, le défaut de s'arrêter et de demeurer sur les lieux d'un accident, 17 % et la conduite dangereuse ou durant une interdiction, 11 %.

<sup>18</sup> Veuillez vous reporter à la partie III (Armes et feu et autres armes) du Code criminel du Canada et aux articles 106 à 114 de la Loi sur les armes à feu pour les conditions et définitions exactes.

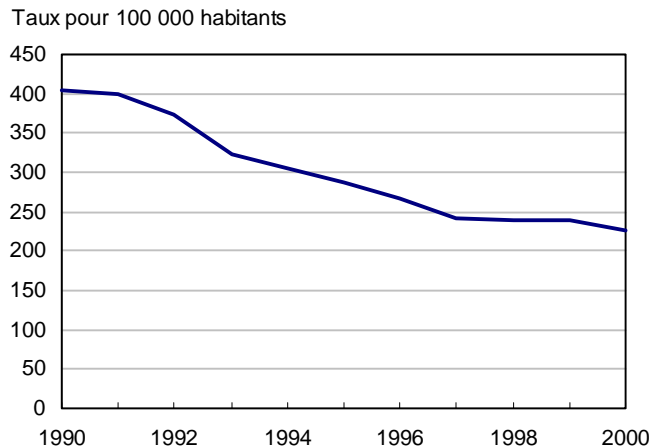
## Les affaires de conduite avec facultés affaiblies diminuent en 2000

Les infractions liées à la conduite avec facultés affaiblies incluent la conduite avec facultés affaiblies d'un véhicule à moteur, d'un vaisseau ou d'un avion causant la mort ou des lésions corporelles, la conduite avec un taux de plus de 80 mg d'alcool pour 100 ml de sang et le défaut de fournir un échantillon d'haleine ou de sang à la demande d'un policier. En 2000, la police a accusé 69 192 personnes de conduite avec facultés affaiblies, un nombre en baisse de 5 % par rapport à 1999<sup>19</sup>. Cette diminution suivait deux années de stabilité, en 1998 et 1999 (figure 13).

Quoique le nombre de barrages routiers influe sur le nombre de personnes inculpées de conduite avec facultés affaiblies, il ne suffit toutefois pas à expliquer entièrement la décroissance générale du nombre de personnes accusées de conduite avec facultés affaiblies depuis 1983. Toutefois, une partie de la baisse pourrait être attribuée à la tendance accrue des policiers à recourir à la suspension automatique du permis (plutôt que de porter une accusation) dans le cas de conducteurs pour lesquels ont été établis que le taux d'alcoolémie dans le sang était légèrement supérieur à la limite légale<sup>20</sup>. D'autres facteurs ayant sans doute contribué au déclin de ce type d'affaire sont les suivants : le changement d'attitude des conducteurs et du public en général, grâce aux nombreux programmes de sensibilisation sur les dangers de boire et conduire; l'imposition de peines de plus en plus sévères par le système de justice pénale en regard de ce type d'infraction<sup>21</sup>.

Figure 13

### Taux des personnes accusées de conduite avec facultés affaiblies, Canada, 1990 à 2000<sup>1</sup>



<sup>1</sup> Ces données sont fondées sur le nombre de « personnes » accusées par la police, alors que les données qui figurent dans le tableau 2 représentent le nombre « réel » d'affaires de conduite avec facultés affaiblies.

Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCJS.

## Drogues

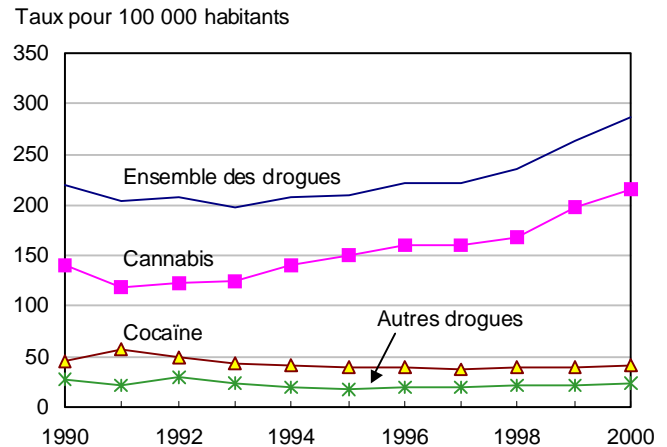
### La plupart des types d'infractions liées à la drogue sont en hausse

En 2000, on a dénombré 87 945 affaires relatives à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (LRDS) déclarées par les services de police canadiens. Il convient de mentionner que les statistiques policières sur les drogues sont davantage le reflet de la mise en application de la loi par la police que d'une estimation de la demande de drogues sur le marché illégal.

Un bond de 9 % des affaires de cannabis déclarées par la police a poussé le taux global des affaires liées aux drogues vers une hausse de 9 % en 2000 (tableau 1). À l'exception des infractions liées à l'héroïne, tous les principaux types d'infractions liées aux drogues ont connu une hausse en 2000. Avec cette dernière augmentation du nombre d'affaires de drogues, la tendance à la hausse commencée en 1994 se poursuit (figure 14). Les affaires liées au cannabis ont fait l'objet des trois quarts des affaires liées à la drogue en 2000, dont 68 % concernaient la possession, 16 %, le trafic, 14 %, la culture et 2 %, l'importation. Il est à noter que dans 10 % des affaires où la possession du cannabis était l'infraction la plus grave déclarée par la police, d'autres infractions étaient aussi en cause dans ces affaires, dont les plus courantes étaient la possession d'autres drogues illégales (excluant l'héroïne et la cocaïne), le manquement aux conditions de la probation, la violation des conditions de la liberté sous caution et le fait d'entraver le travail d'un fonctionnaire public ou d'un agent de la paix.

Figure 14

### Affaires liées à la drogue selon le type de drogue, Canada, 1990 à 2000



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCJS.

<sup>19</sup> Notez que les chiffres du tableau 1 portant sur la conduite avec facultés affaiblies s'appliquent au nombre d'affaires réelles alors que la présente analyse porte sur le nombre de personnes accusées.

<sup>20</sup> Pour plus de renseignements, voir SAUVÉ, Julie. « La conduite avec facultés affaiblies au Canada, 1998 », Juristat, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 19, n° 11.

<sup>21</sup> Idem.

La culture illégale du cannabis, plus particulièrement celle qui se fait à l'insu des propriétaires fonciers, est récemment devenue une source de préoccupation importante. Ce type d'infraction a également grimpé au cours de la dernière décennie, passant d'un taux 5 affaires pour 100 000 habitants en 1990 à 29 en 2000.

Le taux d'infractions liées à la cocaïne a progressé de 6 % tandis que le taux d'affaires liées à l'héroïne a chuté de 8 %. Enfin, le taux d'infractions liées à tous les autres types de drogues s'est accru pour la quatrième année consécutive (12 %)²².

La proportion des jeunes accusés d'infractions liées à la drogue diminue avec le niveau de gravité du type d'infraction liée à la drogue. En effet, 20 % des personnes accusées de possession de cannabis étaient des jeunes de 12 à 17 ans en 2000, alors que seulement 6 % de celles accusées de trafic de la cocaïne étaient des jeunes.

## Criminalité chez les jeunes

### Mesurer la criminalité commise par les jeunes

Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur les jeunes contrevenants* (LJC) en 1984, un nombre croissant de jeunes ont été soustraits de la procédure judiciaire officielle en faisant l'objet d'une mesure autre que celle d'une mise en accusation. En effet, cette loi prévoit certaines conditions d'admissibilité à des programmes de mesures de rechange (MR) et a pour objectif d'éviter aux jeunes personnes les procédures judiciaires. De plus, dans le cas de contrevenants primaires accusés d'infractions mineures, la police peut également choisir de régler l'affaire de façon informelle en donnant au jeune un avertissement ou en discutant de l'affaire avec ses parents.

Un des avantages des programmes de MR est qu'ils permettent d'éviter aux jeunes la procédure judiciaire « normale » et l'admission dans les systèmes correctionnels, mesures qui pourraient faire plus de tort que de bien en collant une « étiquette » de « contrevenant » au jeune et en lui aidant ainsi à se percevoir comme un « criminel »²³.

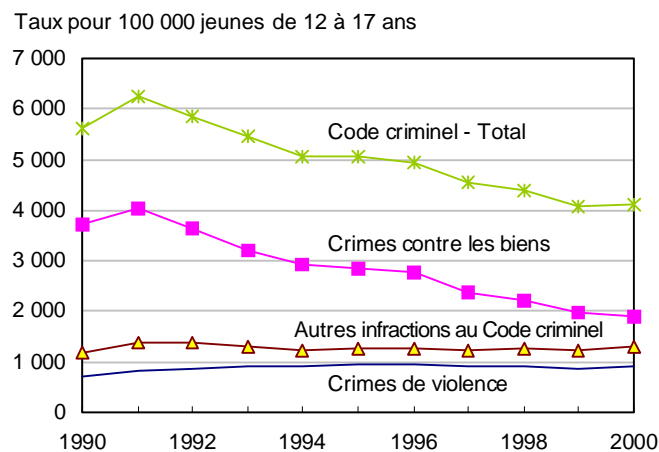
Selon la province, le renvoi au programme de MR peut se faire avant ou après la mise en accusation. Par conséquent, l'approche privilégiée par chaque service de police et chaque province influe sur le nombre de jeunes accusés par la police²⁴. Il est clair que le taux d'accusation des jeunes n'est pas un indicateur parfait de l'étendue de la criminalité chez les jeunes, particulièrement en ce qui concerne les infractions moins graves perpétrées par des jeunes contrevenants primaires; les lecteurs doivent donc être prudents lorsqu'ils font des comparaisons entre les provinces et territoires.

### On observe une légère hausse de la criminalité chez les jeunes

Le taux des jeunes de 12 à 17 ans accusés d'affaires criminelles a connu une légère augmentation (1 %) en 2000 après avoir diminué pour les huit années précédentes. Tout comme le modèle du taux global de la criminalité, le taux des jeunes accusés d'infractions contre les biens a fléchi de 4 %, alors que celui des jeunes accusés d'infractions de violence au augmenté de 7 % et celui des jeunes accusés d'autres infractions au *Code criminel* a progressé de 6 %.

Figure 15

### Jeunes accusés, selon le type d'infraction Canada, 1990 à 2000



Source: Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Les crimes contre les biens représentaient la moitié (46 %) de la criminalité chez les jeunes, par rapport à seulement 33 % chez les adultes. Vingt-deux pour cent des jeunes ont été accusés d'une infraction de violence, alors que la proportion comparable est de 31 % chez les adultes. La répartition des infractions a varié depuis une décennie alors que seulement 12 % des jeunes étaient accusés de crimes de violence et 66 %, de crimes contre les biens. Ce changement est attribuable en grande partie à l'augmentation du nombre d'accusations relativement à des voies de fait simples (niveau 1) et à la diminution du nombre d'accusations de vol et d'introduction par effraction. Les autres jeunes (32 %) ont été accusés d'autres infractions au *Code criminel*, telles que des méfaits et des infractions contre l'administration de la justice (par ex. la violation des conditions de la liberté sous caution ou l'évasion d'un lieu de garde).

### Le taux des jeunes accusés d'infractions de violence augmente

En 2000, le taux des jeunes accusés de crimes de violence a grimpé de 7 % suivant quatre années consécutives de reculs. Cette diminution annuelle était également la plus forte depuis 1991 (tableau 7). Le taux d'infractions de violence commises par des jeunes était de 33 % supérieur à ce qu'il était il y a 10 ans (figure 15).

²² Pour plus de renseignements, voir TREMBLAY, Sylvain. « Drogues illicites et criminalité au Canada », Juristat, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 19, n° 1.

²³ Pour plus de renseignements, voir ENGLER, Cheryl et CROWE, Shannon « Mesures de rechange au Canada, 1998-1999 », Juristat, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 20, n° 6, 2000 et MacKILLIP B. Mesures de rechanges au Canada, produit n° 85-545 au catalogue de Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 1999.

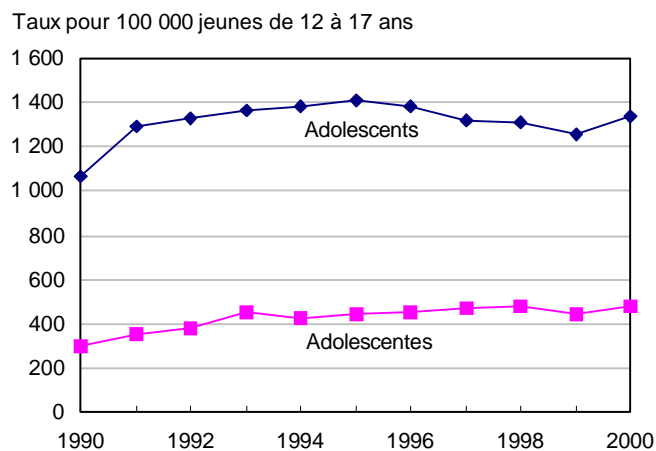
²⁴ Pour plus de renseignements, voir STEVENSON, K. ET AL. Un profil de la justice pour les jeunes au Canada, produit n° 85-544 au catalogue de Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Besserer, S. (éd.), 1998.

Presque tous les types d'infractions de violence commises par des jeunes ont connu une hausse en 2000 : l'agression sexuelle (+18 %), les voies de fait (+7 %) et le vol qualifié (+2 %). Toutefois, le taux des jeunes accusés d'homicides a connu une baisse de 9 % en 2000. En ce qui concerne l'homicide, 41 jeunes de 12 à 17 ans ont fait l'objet d'accusations, soit 4 de moins qu'en 1999. Entre 1990 et 2000, le nombre de jeunes accusés d'homicide a varié d'un minimum de 36 homicides en 1993 à un sommet de 68 en 1995. En moyenne, 51 jeunes par année ont été accusés d'homicide au cours des 10 dernières années<sup>25</sup>.

Depuis quelques années, on se préoccupe de l'augmentation de la violence commise par des personnes de sexe féminin, en particulier par des adolescentes. Pendant la dernière décennie, l'augmentation du taux des adolescentes accusées de crimes de violence était plus du double (+61 %) de celle du taux d'accusation des adolescents (+25 %) (figure 16). Toutefois en 2000, le taux des adolescents accusés de crimes de violence et celui des adolescentes accusées de crimes de violence ont augmenté dans la même mesure. Le taux des adolescentes accusées de crimes de violence (481 pour 100 000 habitants) demeure le tiers de celui des adolescents (1 342).

Figure 16

**Taux des jeunes accusés de crimes de violence, selon le sexe, Canada, 1990-2000**



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

En ce qui a trait aux infractions contre les biens, le taux d'inculpation des jeunes a connu une neuvième baisse d'affilée, chutant de 4 % en 2000. Le taux d'accusation des jeunes a chuté dans deux des trois principaux groupes d'infractions contre les biens, y compris l'introduction par effraction (-6 %) et les autres vols (-7 %), mais a légèrement progressé dans le cas du vol de véhicules à moteur (3 %).

<sup>25</sup> Pour plus de renseignements, voir SAVOIE, Josée. « La criminalité de violence chez les jeunes au Canada », Juristat, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 19, n° 13.

## Méthodes

### Programme de la déclaration uniforme de la criminalité

Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) a été mis au point par Statistique Canada avec la collaboration et l'aide de l'Association canadienne des chefs de police. Cette enquête, dont la mise en œuvre remonte à 1962, permet de recueillir des statistiques sur la criminalité et les infractions aux règlements de la circulation déclarées par l'ensemble des services de police au Canada. Les données du programme DUC correspondent donc aux crimes déclarés qui ont été jugés fondés lors d'enquêtes policières.

À l'heure actuelle, le programme DUC sert à recueillir des données à deux niveaux de détail :

1. **Programme DUC agrégé** — Le programme DUC agrégé consigne le nombre d'affaires signalées à la police. Il comprend le nombre d'affaires signalées, d'affaires réelles et d'affaires classées par mise en accusation ou sans mise en accusation, ainsi que le nombre de personnes accusées (selon le sexe et leur statut de jeune ou d'adulte). Il ne comprend aucune donnée sur les caractéristiques des victimes. À moins d'indication contraire, toutes les analyses du présent rapport reposent sur les chiffres agrégés de l'enquête.

Le programme DUC agrégé classe des affaires selon l'infraction la plus grave de l'affaire (en général, l'infraction punissable par la peine maximale la plus longue en vertu du *Code criminel* du Canada). Dans le classement des infractions, on accorde toujours une priorité plus élevée aux infractions de violence qu'aux infractions non violentes. Par conséquent, les infractions moins graves sont sous-représentées dans les données du programme DUC.

Le programme DUC agrégé compte les affaires de violence (à l'exception du vol qualifié) de façon différente des autres types de crimes. Dans le cas des crimes de violence, on consigne une affaire distincte pour chaque victime (c.-à-d. si une personne en agresse trois, on consigne trois affaires, mais si trois personnes en agressent une, on ne consigne qu'une affaire). Afin d'éviter d'exagérer le nombre de victimes, le vol qualifié est toutefois compté comme s'il s'agissait d'une infraction non violente (p. ex. pour un vol qualifié dans une banque, si l'on comptait toutes personnes dans la banque, cela produirait une surestimation des affaires de vol qualifié). Dans le cas des crimes non violents, on compte une affaire (classée selon *l'infraction la plus grave*) pour chaque événement séparé ou distinct.

2. **Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC2)**

Le programme DUC2 sert à recueillir des renseignements détaillés (microdonnées) sur les infractions criminelles individuelles signalées à la police, y compris les caractéristiques des victimes, des personnes accusées et des affaires. Les services de police procèdent à la conversion de la méthode de déclaration du programme DUC au programme DUC2 à mesure que leurs systèmes sont modifiés de façon à pouvoir fournir les renseignements plus détaillés.

En 2000, des données détaillées ont été recueillies auprès de 166 services de police dans 9 provinces par l'entremise du programme DUC2. Ces données représentent 53 % du volume national des crimes réels déclarés prévus au *Code criminel*. Les affaires consignées au fichier de données de 2000 sont réparties comme suit : 35 % du Québec, 33 % de l'Ontario, 11 % de l'Alberta, 6 % de la Colombie-Britannique, 6 % du Manitoba, 5 % de la Saskatchewan, 2 % de la Nouvelle-Écosse, 1 % du Nouveau-Brunswick et 1 % de Terre-Neuve. À l'exception du Québec, les données proviennent principalement des services de police urbains. On prévient le lecteur que ces données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale. On assure la continuité des données avec celles du programme agrégé en convertissant les données fondées sur les affaires en chiffres agrégés à la fin de l'année.

La base de données DUC2 sur les tendances comporte une composante de données historiques qui permet d'effectuer des analyses de tendance sur les caractéristiques des affaires, des accusés et des victimes telles que l'utilisation

d'une arme ou la relation entre la victime et l'accusé. Cette base de données comprend actuellement les 106 services de police qui ont déclaré leurs affaires criminelles au programme DUC2 de manière constante depuis 1995. Ces services de police avaient signalé 41% du volume national de la criminalité en 2000. Cette liste de déclarants demeurera inchangée jusqu'à ce que de nouveaux joueurs importants comme la GRC ou la PPO s'ajoutent au programme et aient déclaré cinq années complètes de données DUC2. À ce moment-là, leurs données seront ajoutées à la base de données DUC2 sur les tendances.

Dans le présent rapport, l'expression « taux de criminalité » exclut les infractions aux règlements de la circulation du *Code criminel* en raison du caractère instable de ces données au fil du temps. Cette instabilité est attribuable aux changements quant aux pratiques policières à l'égard de ces infractions qui peuvent être considérées parfois comme des infractions à des lois provinciales, parfois comme des infractions au *Code criminel* (p. ex. le défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident). Sont également exclues les infractions aux autres lois fédérales comme les infractions liées à la drogue.





Tableau 2


**Taux d'infractions au Code criminel, Canada, 1962 à 2000<sup>1</sup>**

	Total des infractions au CC <sup>2</sup>		Crimes de violence		Crimes contre les biens		Autres infractions au CC	
	Taux	Variation en %*	Taux	Variation en %*	Taux	Variation en %*	Taux	Variation en %*
		%		%		%		%
1962	2 771	...	221	...	1 891	...	659	...
1963	3 022	9,0	249	13,0	2 047	8,2	726	10,1
1964	3 245	7,4	284	13,8	2 146	4,9	815	12,3
1965	3 199	-1,4	299	5,4	2 091	-2,6	809	-0,7
1966	3 511	9,8	347	15,9	2 258	8,0	907	12,0
1967	3 850	9,6	381	9,9	2 484	10,0	985	8,7
1968	4 336	12,6	423	11,0	2 826	13,8	1 087	10,3
1969	4 737	9,3	453	7,1	3 120	10,4	1 164	7,1
1970	5 212	10,0	481	6,2	3 515	12,6	1 217	4,6
1971	5 311	1,9	492	2,4	3 649	3,8	1 170	-3,9
1972	5 355	0,8	497	1,0	3 634	-0,4	1 224	4,6
1973	5 773	7,8	524	5,3	3 704	1,9	1 546	26,3
1974	6 387	10,6	553	5,6	4 151	12,1	1 684	8,9
1975	6 852	7,3	585	5,9	4 498	8,4	1 769	5,1
1976	6 984	1,9	584	-0,2	4 533	0,8	1 867	5,6
1977	6 971	-0,2	572	-2,0	4 466	-1,5	1 933	3,5
1978	7 154	2,6	580	1,4	4 579	2,5	1 995	3,2
1979	7 666	7,2	610	5,1	4 903	7,1	2 153	7,9
1980	8 343	8,8	636	4,3	5 444	11,0	2 263	5,1
1981	8 736	4,7	654	2,8	5 759	5,8	2 322	2,6
1982	8 773	0,4	671	2,7	5 840	1,4	2 262	-2,6
1983	8 470	-3,5	679	1,2	5 608	-4,0	2 182	-3,5
1984	8 387	-1,0	701	3,1	5 501	-1,9	2 185	0,1
1985	8 413	0,3	735	4,8	5 451	-0,9	2 227	1,9
1986	8 727	3,7	785	6,9	5 550	1,8	2 392	7,4
1987	8 956	2,6	829	5,6	5 552	0,0	2 575	7,6
1988	8 919	-0,4	868	4,6	5 438	-2,1	2 612	1,5
1989	8 891	-0,3	911	5,0	5 289	-2,8	2 691	3,0
1990	9 484	6,7	973	6,8	5 611	6,1	2 900	7,8
1991	10 342	9,0	1 059	8,9	6 160	9,8	3 122	7,7
1992	10 036	-3,0	1 084	2,3	5 902	-4,2	3 051	-2,3
1993	9 531	-5,0	1 081	-0,3	5 571	-5,6	2 879	-5,6
1994	9 114	-4,4	1 046	-3,2	5 250	-5,8	2 817	-2,2
1995	8 993	-1,3	1 007	-3,7	5 283	0,6	2 702	-4,1
1996	8 914	-0,9	1 000	-0,7	5 264	-0,4	2 650	-1,9
1997	8 453	-5,2	990	-1,0	4 867	-7,5	2 596	-2,1
1998	8 137	-3,7	979	-1,1	4 556	-6,4	2 602	0,2
1999 <sup>r</sup>	7 729	-5,0	955	-2,4	4 263	-6,4	2 510	-3,5
2000	7 655	-1,0	982	2,8	4 070	-4,5	2 603	3,7

\* Comparativement au taux de l'année précédente. Le pourcentage de variation est basé sur des taux non arrondis.

... n'ayant pas lieu de figurer

<sup>r</sup> Nombres révisés.

<sup>1</sup> Les taux sont calculés sur la base de 100 000 habitants. Les estimations de population proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 2000 produit par la Division de la démographie, Statistique Canada. Population au 1<sup>er</sup> juin : estimations intercensitaires révisées de 1962 à 1970, sans ajustement pour le sous-dénombrement net. Populations au 1<sup>er</sup> juillet : estimations intercensitaires révisées de 1971 à 1990; estimations intercensitaires définitives pour 1991 à 1995; estimations postcensitaires définitives pour 1996 et 1997; estimations postcensitaires mises à jour pour 1998 à 1999 et estimations postcensitaires provisoires pour 2000.

<sup>2</sup> Exclut les infractions aux règlements de la circulation.

Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Tableau 3

	T.-N.	Î.-P.É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O	Nt.	Canada
<b>Population, 2000</b>	<b>538 823</b>	<b>138 928</b>	<b>940 996</b>	<b>756 598</b>	<b>7 372 448</b>	<b>11 669 344</b>	<b>1 147 880</b>	<b>1 023 636</b>	<b>2 997 236</b>	<b>4 063 760</b>	<b>30 663</b>	<b>42 083</b>	<b>27 692</b>	<b>30 750 087</b>
Homicide														
nombre	6	3	15	10	148	155	30	26	58	85	2	1	3	542
taux	1,1	2,2	1,6	1,3	2,0	1,3	2,6	2,5	1,9	2,1	6,5	2,4	10,8	1,8
variation en % du taux *	201,1	197,2	15,2	10,8	7,7	-5,6	14,9	100,4	-6,1	-23,4	102,7	-2,3	46,3	-0,1
Agression sexuelle (1, 2, 3)														
nombre	572	105	750	771	3 424	8 825	1 365	1 525	2 497	3 727	86	181	221	24 049
taux	106	76	80	102	46	76	119	149	83	92	280	430	798	78
variation en % du taux *	-0,3	-0,9	-16,2	-0,8	-0,6	5,3	4,0	11,1	-9,2	-5,6	-3,1	-12,5	5,6	0,0
Voies de fait (1, 2, 3)														
nombre	4 057	824	7 580	5 646	37 442	79 913	14 930	13 627	25 071	40 616	842	1 648	1 321	233 517
taux	753	593	806	746	508	685	1 301	1 331	836	999	2 746	3 916	4 770	759
variation en % du taux *	1,7	5,7	-0,9	-2,4	13,8	4,6	8,1	5,5	1,7	-0,2	5,8	-3,4	15,5	4,6
Vol qualifié														
nombre	57	14	521	166	7 642	8 396	1 845	919	2 532	4 877	13	18	12	27 012
taux	11	10	55	22	104	72	161	90	84	120	42	43	43	88
variation en % du taux *	-10,6	-27,0	25,0	2,2	-8,1	-5,0	-7,6	3,8	-1,6	-13,9	-12,1	-7,4	67,2	-6,8
<b>Total - Crimes de violence</b>														
nombre	<b>4 849</b>	<b>999</b>	<b>9 319</b>	<b>7 089</b>	<b>52 911</b>	<b>103 540</b>	<b>18 805</b>	<b>17 025</b>	<b>31 830</b>	<b>50 819</b>	<b>1 020</b>	<b>1 987</b>	<b>1 682</b>	<b>301 875</b>
taux	<b>900</b>	<b>719</b>	<b>990</b>	<b>937</b>	<b>718</b>	<b>887</b>	<b>1 638</b>	<b>1 663</b>	<b>1 062</b>	<b>1 251</b>	<b>3 326</b>	<b>4 722</b>	<b>6 074</b>	<b>982</b>
variation en % du taux *	<b>1,3</b>	<b>4,7</b>	<b>-1,6</b>	<b>-2,1</b>	<b>7,8</b>	<b>4,1</b>	<b>4,1</b>	<b>4,4</b>	<b>-0,1</b>	<b>-2,5</b>	<b>6,4</b>	<b>-4,9</b>	<b>15,7</b>	<b>2,8</b>
Introductions par effraction														
nombre	3 519	809	7 673	5 209	79 984	85 408	14 184	15 815	26 781	51 839	774	817	604	293 416
taux	653	582	815	688	1 085	732	1 236	1 545	894	1 276	2 524	1 941	2 181	954
variation en % du taux *	-7,1	-10,5	-15,4	-5,1	-6,2	-8,9	-7,2	-6,1	-9,7	-11,5	40,1	-9,5	18,0	-8,5
Vois de véhicules à moteur														
nombre	642	218	2 864	1 556	42 458	48 284	11 797	7 635	14 893	29 266	245	211	199	160 268
taux	119	157	304	206	576	414	1 028	746	497	720	799	501	719	521
variation en % du taux *	21,8	13,1	-1,4	-4,9	-1,7	-4,8	9,5	8,1	-1,0	-2,4	8,9	-8,4	14,8	-1,5
Autres vols														
nombre	7 349	2 655	18 730	11 972	126 441	219 392	27 638	30 361	75 663	160 802	1 291	1 207	496	683 997
taux	1 364	1 911	1 990	1 582	1 715	1 880	2 408	2 966	2 524	3 957	4 210	2 868	1 791	2 224
variation en % du taux *	1,0	-0,9	-12,0	1,5	1,3	-4,6	-4,1	7,3	-6,5	-4,4	9,2	5,0	9,9	-3,2
<b>Total - Crimes contre les biens</b>														
nombre	<b>12 991</b>	<b>4 129</b>	<b>33 652</b>	<b>21 760</b>	<b>269 124</b>	<b>394 786</b>	<b>57 008</b>	<b>60 088</b>	<b>133 447</b>	<b>258 410</b>	<b>2 502</b>	<b>2 394</b>	<b>1 376</b>	<b>1 251 667</b>
taux	<b>2 411</b>	<b>2 972</b>	<b>3 576</b>	<b>2 876</b>	<b>3 650</b>	<b>3 383</b>	<b>4 966</b>	<b>5 870</b>	<b>4 452</b>	<b>6 359</b>	<b>8 160</b>	<b>5 689</b>	<b>4 969</b>	<b>4 070</b>
variation en % du taux *	<b>-1,4</b>	<b>-4,8</b>	<b>-11,0</b>	<b>-3,7</b>	<b>-1,9</b>	<b>-5,3</b>	<b>-2,4</b>	<b>1,8</b>	<b>-7,0</b>	<b>-6,0</b>	<b>14,7</b>	<b>-1,6</b>	<b>14,1</b>	<b>-4,5</b>
Armes offensives														
nombre	176	33	502	346	1 150	6 279	1 063	701	1 622	3 261	78	56	39	15 306
taux	33	24	53	46	16	54	93	68	54	80	254	133	141	50
variation en % du taux *	36,9	12,7	6,6	-10,6	0,9	-5,7	-9,1	-17,7	-3,9	-6,0	34,0	-18,3	-7,2	-5,2
Méfais														
nombre	5 230	1 703	11 430	7 138	54 605	101 373	22 218	19 512	40 464	57 156	1 120	3 108	1 312	326 369
taux	971	1 226	1 215	943	741	869	1 936	1 906	1 350	1 406	3 653	7 385	4 738	1 061
variation en % du taux *	10,9	-5,4	-8,2	-3,1	6,3	2,9	-3,1	16,2	5,1	2,5	41,4	11,2	21,7	3,6
<b>Total - Autres infractions au Code criminel</b>														
nombre	<b>12 932</b>	<b>4 161</b>	<b>28 272</b>	<b>20 471</b>	<b>122 307</b>	<b>250 907</b>	<b>47 271</b>	<b>53 193</b>	<b>99 146</b>	<b>148 073</b>	<b>3 696</b>	<b>7 145</b>	<b>2 810</b>	<b>800 384</b>
taux	<b>2 400</b>	<b>2 995</b>	<b>3 004</b>	<b>2 706</b>	<b>1 659</b>	<b>2 150</b>	<b>4 118</b>	<b>5 196</b>	<b>3 308</b>	<b>3 644</b>	<b>12 054</b>	<b>16 978</b>	<b>10 147</b>	<b>2 603</b>
variation en % du taux *	<b>7,5</b>	<b>-6,3</b>	<b>-9,2</b>	<b>-5,9</b>	<b>6,8</b>	<b>3,5</b>	<b>5,0</b>	<b>7,8</b>	<b>3,0</b>	<b>2,8</b>	<b>29,8</b>	<b>25,0</b>	<b>19,4</b>	<b>3,7</b>
<b>TOTAL - CODE CRIMINEL (exclut les infractions aux règlements de la circulation)</b>														
nombre	<b>30 772</b>	<b>9 289</b>	<b>71 243</b>	<b>49 320</b>	<b>444 342</b>	<b>749 233</b>	<b>123 084</b>	<b>130 306</b>	<b>264 423</b>	<b>457 302</b>	<b>7 218</b>	<b>11 526</b>	<b>5 868</b>	<b>2 353 926</b>
taux	<b>5 711</b>	<b>6 686</b>	<b>7 571</b>	<b>6 519</b>	<b>6 027</b>	<b>6 421</b>	<b>10 723</b>	<b>12 730</b>	<b>8 822</b>	<b>11 253</b>	<b>23 540</b>	<b>27 389</b>	<b>21 190</b>	<b>7 655</b>
variation en % du taux *	<b>2,6</b>	<b>-4,5</b>	<b>-9,1</b>	<b>-4,4</b>	<b>1,5</b>	<b>-1,3</b>	<b>1,3</b>	<b>4,5</b>	<b>-2,7</b>	<b>-2,9</b>	<b>20,5</b>	<b>12,6</b>	<b>17,1</b>	<b>-1,0</b>

\* Comparativement au taux de l'année précédente. Le pourcentage de variation est basé sur des taux non arrondis.

<sup>1</sup> Les taux sont calculés sur la base de 100 000 habitants. Les estimations de population proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 2000 produit par la Division de la démographie, Statistique Canada

Population au 1<sup>er</sup> juillet : estimations postcensitaires mises à jour pour 1999 et estimations provisoires pour 2000.

Source : Programme de la déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Tableau 4

**Certaines affaires d'infractions au Code criminel, principales régions métropolitaines de recensement, 2000<sup>1,2</sup>**

	Toronto	Montréal	Vancouver <sup>3</sup>	Calgary	Edmonton	Ottawa <sup>4</sup>	Québec	Winnipeg	Hamilton
<b>Population, 2000</b>	<b>4 751 408</b>	<b>3 480 342</b>	<b>2 048 823</b>	<b>952 960</b>	<b>944 194</b>	<b>822 933</b>	<b>689 654</b>	<b>681 146</b>	<b>671 679</b>
Homicide									
nombre	81	72	42	16	19	8	12	17	9
taux	1,7	2,1	2,0	1,7	2,0	1,0	1,7	2,5	1,3
variation en % du taux*	30,4	0,4	-27,1	19,5	-6,6	-34,2	19,8	13,1	-44,4
Agressions sexuelles (1,2,3)									
nombre	2 817	1 630	1 286	582	735	374	269	596	525
taux	59	47	63	61	78	45	39	87	78
variation en % du taux*	8,6	0,0	5,4	-7,9	1,8	-18,8	-2,4	24,2	11,2
Voies de fait (1, 2, 3)									
nombre	31 424	22 238	16 919	6 416	6 276	4 309	2 589	6 711	5 452
taux	661	639	826	673	665	524	375	985	812
variation en % du taux*	9,5	17,6	2,4	4,8	12,7	-2,6	17,8	20,0	1,7
Vol qualifié									
nombre	5 084	6 011	3 833	997	1 269	788	481	1 707	578
taux	107	173	187	105	134	96	70	251	86
variation en % du taux*	-7,3	-10,7	-13,4	-4,7	-1,8	-8,2	2,6	-6,1	2,5
<b>Total / crimes de violence</b>									
<b>nombre</b>	<b>41 250</b>	<b>32 045</b>	<b>22 690</b>	<b>8 375</b>	<b>8 882</b>	<b>5 679</b>	<b>3 544</b>	<b>9 239</b>	<b>6 766</b>
<b>taux</b>	<b>868</b>	<b>921</b>	<b>1 107</b>	<b>879</b>	<b>941</b>	<b>690</b>	<b>514</b>	<b>1 356</b>	<b>1 007</b>
<b>variation en % du taux</b>	<b>7,5</b>	<b>9,0</b>	<b>-0,7</b>	<b>2,7</b>	<b>8,2</b>	<b>-5,3</b>	<b>10,5</b>	<b>10,5</b>	<b>2,5</b>
Introductions par effraction									
nombre	26 266	41 595	29 288	7 758	9 310	5 675	6 378	8 363	5 475
taux	553	1 195	1 430	814	986	690	925	1 228	815
variation en % du taux*	-9,9	-8,7	-10,3	-20,4	-3,2	-21,6	4,7	-0,3	-10,8
Vols de véhicules à moteur									
nombre	17 353	27 846	21 686	5 528	5 093	4 590	1 583	9 707	4 690
taux	365	800	1 058	580	539	558	230	1 425	698
variation en % du taux*	-8,9	-4,1	1,3	-13,4	16,0	-13,8	-22,2	9,3	-11,7
Autre vol									
nombre	80 407	71 964	90 464	24 928	24 162	15 104	12 211	18 929	12 305
taux	1 692	2 068	4 415	2 616	2 559	1 835	1 771	2 779	1 832
variation en % du taux*	-6,5	1,1	-6,5	-8,5	-3,8	-15,4	3,3	-0,9	-5,5
<b>Total / crimes contre les biens</b>									
<b>nombre</b>	<b>139 655</b>	<b>153 083</b>	<b>148 807</b>	<b>42 975</b>	<b>44 191</b>	<b>27 391</b>	<b>21 565</b>	<b>38 874</b>	<b>23 946</b>
<b>taux</b>	<b>2 939</b>	<b>4 399</b>	<b>7 263</b>	<b>4 510</b>	<b>4 680</b>	<b>3 328</b>	<b>3 127</b>	<b>5 707</b>	<b>3 565</b>
<b>variation en % du taux*</b>	<b>-6,8</b>	<b>-3,0</b>	<b>-6,2</b>	<b>-11,2</b>	<b>-2,6</b>	<b>-15,7</b>	<b>0,9</b>	<b>2,5</b>	<b>-7,8</b>
Armes offensives									
nombre	1 973	491	1 615	300	437	253	41	405	282
taux	42	14	79	31	46	31	6	59	42
variation en % du taux*	11,0	19,2	2,3	14,7	-0,8	-3,2	-4,8	0,6	11,1
Méfaisits									
nombre	26 428	27 238	23 181	8 945	11 567	6 922	5 764	12 975	5 415
taux	556	783	1 131	939	1 225	841	836	1 905	806
variation en % du taux*	-0,8	5,5	1,9	0,1	2,9	-0,9	10,2	-1,4	3,3
<b>Total — Autres infractions au Code criminel</b>									
<b>nombre</b>	<b>70 427</b>	<b>66 629</b>	<b>58 166</b>	<b>16 452</b>	<b>26 022</b>	<b>13 673</b>	<b>10 119</b>	<b>22 572</b>	<b>13 384</b>
<b>taux</b>	<b>1 482</b>	<b>1 914</b>	<b>2 839</b>	<b>1 726</b>	<b>2 756</b>	<b>1 661</b>	<b>1 467</b>	<b>3 314</b>	<b>1 993</b>
<b>variation en % du taux*</b>	<b>2,7</b>	<b>8,0</b>	<b>6,0</b>	<b>2,4</b>	<b>-3,8</b>	<b>-4,5</b>	<b>12,0</b>	<b>13,1</b>	<b>4,8</b>
<b>TOTAL — CODE CRIMINEL (exclut des infractions de la circulation)</b>									
<b>nombre</b>	<b>251 332</b>	<b>251 757</b>	<b>229 663</b>	<b>67 802</b>	<b>79 095</b>	<b>46 743</b>	<b>35 228</b>	<b>70 685</b>	<b>44 096</b>
<b>taux</b>	<b>5 290</b>	<b>7 234</b>	<b>11 210</b>	<b>7 115</b>	<b>8 377</b>	<b>5 680</b>	<b>5 108</b>	<b>10 377</b>	<b>6 565</b>
<b>variation en % du taux*</b>	<b>-2,1</b>	<b>1,1</b>	<b>-2,8</b>	<b>-6,6</b>	<b>-1,9</b>	<b>-11,5</b>	<b>4,8</b>	<b>6,7</b>	<b>-2,7</b>

\* Comparativement au taux de l'année précédente. Le pourcentage de variation est basé sur des taux non arrondis.

<sup>1</sup> Les taux sont calculés sur la base de 100 000 habitants. Les estimations de la population proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 2000, produit par la Division de la démographie, Statistique Canada. Population au 1<sup>er</sup> juillet: estimations postcensitaires mises à jour pour 1999 et estimations postcensitaires provisoires pour 2000.

<sup>2</sup> Veuillez noter qu'il y a normalement plus d'un service de police dans une RMR.

<sup>3</sup> En raison de pressions syndicales de septembre à décembre 2000, il y a eu une diminution du nombre de crimes de vol signalé au service de police de Vancouver. Cela affecte le total des crimes contre les biens ainsi que le total des infractions Code Criminel lorsqu'on les compare aux années précédentes.

<sup>4</sup> Ottawa représente la partie de la RMR Ottawa-Hull située en Ontario.

Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Tableau 5


**Taux de criminalité selon la région métropolitaine de recensement (RMR), Canada, 2000<sup>1,2</sup>**

	Population	Ensemble des affaires au Cc		Crimes de violence		Crimes contre les biens		Autre crimes		
		Taux de 2000	Variation en % du taux*	Taux de 2000	Variation en % du taux	Taux de 2000	Variation en % du taux	Taux de 2000	Variation en % du taux	
<b>RMR de 500 000 habitants et plus</b>										
Vancouver <sup>3</sup>	2 048 823	11 210	-2,8	1 107	-0,7	7 263	-6,2	2 839	6,0	
Winnipeg	681 146	10 377	6,7	1 356	10,5	5 707	2,5	3 314	13,1	
Edmonton	944 194	8 377	-1,9	941	8,2	4 680	-2,6	2 756	-3,8	
Montréal	3 480 342	7 234	1,1	921	9,0	4 399	-3,0	1 914	8,0	
Calgary	952 960	7 115	-6,6	879	2,7	4 510	-11,2	1 726	2,4	
Hamilton	671 679	6 565	-2,7	1 007	2,5	3 565	-7,8	1 993	4,8	
Ottawa <sup>4</sup>	822 933	5 680	-11,5	690	-5,3	3 328	-15,7	1 661	-4,5	
Toronto	4 751 408	5 290	-2,1	868	7,5	2 939	-6,8	1 482	2,7	
Québec	689 654	5 108	4,8	514	10,5	3 127	0,9	1 467	12,0	
<b>RMR de 100 000 à 499 999 habitants</b>										
Régina	200 455	14 769	-2,4	1 590	-6,6	8 414	-1,0	4 765	-3,3	
Saskatoon	232 600	12 891	10,5	1 485	11,3	6 843	6,0	4 563	17,7	
Victoria	317 492	10 594	-10,5	1 118	-11,6	5 540	-15,6	3 936	-1,9	
Halifax	355 996	9 249	-3,7	1 164	12,0	5 402	-6,7	2 683	-3,5	
Thunder Bay	126 343	8 900	-2,0	1 384	-8,9	4 275	2,7	3 240	-4,6	
London <sup>5</sup>	377 523	8 721	1,6	838	-5,3	5 307	0,9	2 575	5,6	
Windsor	304 390	7 086	7,5	755	1,8	3 831	9,0	2 501	7,1	
Sudbury	157 132	6 784	3,5	974	2,8	3 727	1,2	2 083	8,3	
St.John's	175 062	6 759	9,6	851	-1,6	3 831	12,6	2 077	9,2	
St.Catharines-Niagara <sup>5</sup>	422 995	6 546	-4,5	623	0,7	3 705	-8,4	2 218	1,1	
Hull <sup>6</sup>	258 053	6 415	3,9	771	17,7	3 686	-2,9	1 958	13,7	
Saint John <sup>5</sup>	146 844	6 277	-12,4	1 046	1,2	2 836	-9,1	2 396	-20,6	
Kitchener <sup>5</sup>	446 311	6 110	-4,3	689	3,1	3 744	-7,3	1 677	0,1	
Sherbrooke	152 897	5 829	0,0	438	10,0	3 927	0,8	1 464	-4,6	
Trois-Rivières	141 785	5 207	-6,4	456	-3,8	3 280	-5,6	1 471	-9,1	
Chicoutimi-Jonquière <sup>5</sup>	145 014	5 104	-3,0	563	-1,1	3 138	-5,4	1 402	2,2	

\* Comparativement au taux de l'année précédente. Le pourcentage de variation est basé sur des taux non arrondis.

<sup>1</sup> Veuillez noter qu'il y a normalement plus d'un service de police dans une RMR. La région métropolitaine de recensement (RMR) d'Oshawa est exclue de ce tableau parce que les frontières de la RMR ne correspondent pas à celles de la juridiction des services de police.

<sup>2</sup> Les taux sont calculés sur la base de 100 000 habitants. Les estimations de la population proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 2000, produit par la Division de la démographie, Statistique Canada. Population au 1<sup>er</sup> juillet: estimations postcensitaires mises à jour pour 1999 et estimations postcensitaires provisoires pour 2000.

<sup>3</sup> En raison de pressions syndicales de septembre à décembre 2000, il y a eu une diminution du nombre de crimes de vol signalé au service de police de Vancouver. Cela affecte le total des crimes contre les biens ainsi que le total des infractions Code Criminel lorsqu'on les compare aux années précédentes.

<sup>4</sup> Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa-Hull qui est située en Ontario.

<sup>5</sup> Les populations ont été ajustées pour correspondre aux frontières des services de police.

<sup>6</sup> Hull représente la partie de la RMR d'Ottawa-Hull qui est située au Québec.

Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Tableau 6

**Proportion des personnes accusées selon le groupe d'âge et le sexe, certaines affaires, Canada, 2000**

	Groupe d'âge selon le sexe				Total selon le groupe d'âge	
	Adultes (18 ans et plus)		Jeunes (12 à 17 ans)		Adultes	Jeunes
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
	%		%		%	
Homicide <sup>1</sup>	90	10	88	12	92	8
Tentative de meurtre	89	11	89	11	91	9
Voies de fait	84	16	71	29	85	15
Agression sexuelle	98	2	96	4	82	18
Autres infractions d'ordre sexuel	97	3	96	4	83	17
Enlèvement	55	45	25	75	96	4
Vol qualifié	91	9	85	15	66	34
<b>Total – Crimes de violence</b>	<b>85</b>	<b>15</b>	<b>75</b>	<b>25</b>	<b>84</b>	<b>16</b>
Introduction par effraction	93	7	91	9	63	37
Vol de véhicule à moteur	92	8	85	15	59	41
Fraude	70	30	63	37	92	8
Vol de plus de 5 000 \$	77	23	85	15	87	13
Vol de 5 000 \$ et moins	71	29	66	34	73	27
<b>Total – Crimes contre les biens</b>	<b>78</b>	<b>22</b>	<b>77</b>	<b>23</b>	<b>73</b>	<b>27</b>
Méfais	88	12	88	12	67	33
Crimes d'incendie	81	19	86	14	52	48
Prostitution	49	51	14	86	98	2
Armes offensives	93	7	93	7	78	22
<b>Total – Autres infractions au Code criminel</b>	<b>82</b>	<b>18</b>	<b>77</b>	<b>23</b>	<b>79</b>	<b>21</b>
Conduite avec facultés affaiblies <sup>2</sup>	88	12	87	13	99	1
Infractions liées au cannabis	87	13	87	13	83	17
Infractions liées à la cocaïne	82	18	79	21	95	5
Infractions liées aux autres drogues	83	17	83	17	85	15

<sup>1</sup> Ces données sont tirées de l'Enquête sur les homicides, CCSJ.

<sup>2</sup> Inclut la conduite avec facultés affaiblies causant la mort, causant des lésions corporelles, avec un taux d'alcoolémie dépassant 80 mg, avec défaut ou refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Les données sur l'âge des personnes accusées de conduite avec facultés affaiblies proviennent du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC2).

Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité - CCSJ.

Tableau 7

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998 <sup>r</sup>	1999	2000
<b>Population (personnes de 12 à 17ans)</b>	<b>2 256 094</b>	<b>2 273 918</b>	<b>2 305 122</b>	<b>2 330 853</b>	<b>2 359 067</b>	<b>2 386 301</b>	<b>2 417 604</b>	<b>2 439 553</b>	<b>2 449 696</b>	<b>2 449 097</b>	<b>2 451 701</b>
Homicide											
nombre	47	48	58	36	58	68	49	54	56	45	41
taux	2	2	3	2	2	3	2	2	2	2	2
Variation du taux en %*	-0,5	1,3	19,2	-38,6	59,2	15,9	-28,9	9,2	3,3	-19,6	-9,0
Voies de fait (niveaux 1, 2, 3)											
nombre	10 797	12 815	13 584	14 981	15 363	15 898	15 945	15 612	15 862	15 354	16 404
taux	479	564	589	643	651	666	660	640	648	627	669
Variation du taux en %*	16,2	17,8	4,6	9,1	1,3	2,3	-1,0	-3,0	1,2	-3,2	6,7
Agression sexuelle (niveaux 1, 2, 3)											
nombre	1 609	1 906	2 074	2 132	1 896	1 586	1 581	1 494	1 440	1 422	1 686
taux	71	84	90	91	80	66	65	61	59	58	69
Variation du taux en %*	8,3	17,5	7,3	1,7	-12,1	-17,3	-1,6	-6,4	-4,0	-1,2	18,4
Vol qualifié											
nombre	2 055	2 746	2 966	2 996	3 006	3 535	3 741	3 792	3 576	3 175	3 257
taux	91	121	129	129	127	148	155	155	146	130	133
Variation du taux en %*	4,8	32,6	6,5	-0,1	-0,9	16,3	4,5	0,5	-6,1	-11,2	2,5
<b>Total - Crimes de violence</b>											
<b>nombre</b>	<b>15 690</b>	<b>18 919</b>	<b>20 028</b>	<b>21 477</b>	<b>21 629</b>	<b>22 441</b>	<b>22 521</b>	<b>22 172</b>	<b>22 195</b>	<b>21 102</b>	<b>22 635</b>
<b>taux</b>	<b>695</b>	<b>832</b>	<b>869</b>	<b>921</b>	<b>917</b>	<b>940</b>	<b>932</b>	<b>909</b>	<b>906</b>	<b>862</b>	<b>923</b>
<b>Variation du taux en %*</b>	<b>13,3</b>	<b>19,6</b>	<b>4,4</b>	<b>6,1</b>	<b>-0,5</b>	<b>2,6</b>	<b>-0,9</b>	<b>-2,4</b>	<b>-0,3</b>	<b>-4,9</b>	<b>7,2</b>
Introduction par effraction											
nombre	24 066	26 901	24 747	21 947	19 992	18 654	18 532	17 092	16 007	13 266	12 534
taux	1 067	1 183	1 074	942	847	782	767	701	653	542	511
Variation du taux en %*	8,0	10,9	-9,3	-12,3	-10,0	-7,8	-1,9	-8,6	-6,7	-17,1	-5,6
Vol de véhicules à moteur											
nombre	7 945	8 768	8 122	8 211	7 476	6 875	7 011	6 468	6 228	5 508	5 700
taux	352	386	352	352	317	288	290	265	254	225	232
Variation du taux en %*	7,8	9,5	-8,6	0,0	-10,0	-9,1	0,7	-8,6	-4,1	-11,5	3,4
Autres vols											
nombre	42 514	45 221	39 648	35 301	32 228	33 762	32 473	27 060	24 744	21 879	20 415
taux	1 884	1 989	1 720	1 515	1 366	1 415	1 343	1 109	1 010	893	833
Variation du taux en %*	8,7	5,5	-13,5	-11,9	-9,8	3,6	-5,1	-17,4	-8,9	-11,6	-6,8
<b>Total - Crimes contre les biens</b>											
<b>nombre</b>	<b>83 741</b>	<b>91 656</b>	<b>83 603</b>	<b>74 981</b>	<b>68 907</b>	<b>68 105</b>	<b>66 702</b>	<b>58 340</b>	<b>54 104</b>	<b>48 009</b>	<b>46 248</b>
<b>taux</b>	<b>3 712</b>	<b>4 031</b>	<b>3 627</b>	<b>3 217</b>	<b>2 921</b>	<b>2 854</b>	<b>2 759</b>	<b>2 391</b>	<b>2 209</b>	<b>1 960</b>	<b>1 886</b>
<b>Variation du taux en %*</b>	<b>9,1</b>	<b>8,6</b>	<b>-10,0</b>	<b>-11,3</b>	<b>-9,2</b>	<b>-2,3</b>	<b>-3,3</b>	<b>-13,3</b>	<b>-7,6</b>	<b>-11,2</b>	<b>-3,8</b>
Armes offensives											
nombre	1 809	2 020	1 906	1 932	1 963	1 693	1 551	1 478	1 457	1 438	1 528
taux	80	89	83	83	83	71	64	61	59	59	62
Variation du taux en %*	5,7	10,8	-6,9	0,2	0,4	-14,7	-9,6	-5,6	-1,8	-1,3	6,1
Méfaisits											
nombre	8 647	9 725	9 066	8 214	7 687	7 745	7 695	7 005	6 926	6 623	7 000
taux	383	428	393	352	326	325	318	287	283	270	286
Variation du taux en %*	1,3	11,6	-8,0	-10,4	-7,5	-0,4	-1,9	-9,8	-1,5	-4,4	5,6
<b>Total - Autres infractions au Code criminel</b>											
<b>nombre</b>	<b>27 118</b>	<b>31 741</b>	<b>31 651</b>	<b>30 429</b>	<b>29 089</b>	<b>30 117</b>	<b>30 187</b>	<b>30 329</b>	<b>31 153</b>	<b>30 211</b>	<b>31 978</b>
<b>taux</b>	<b>1 202</b>	<b>1 396</b>	<b>1 373</b>	<b>1 305</b>	<b>1 233</b>	<b>1 262</b>	<b>1 249</b>	<b>1 243</b>	<b>1 272</b>	<b>1 234</b>	<b>1 304</b>
<b>Variation du taux en %*</b>	<b>4,3</b>	<b>16,1</b>	<b>-1,6</b>	<b>-4,9</b>	<b>-5,5</b>	<b>2,4</b>	<b>-1,1</b>	<b>-0,4</b>	<b>2,3</b>	<b>-3,0</b>	<b>5,7</b>
<b>Total - Code criminel (exclut les infractions aux règlements de la circulation)</b>											
<b>nombre</b>	<b>126 549</b>	<b>142 316</b>	<b>135 282</b>	<b>126 887</b>	<b>119 625</b>	<b>120 663</b>	<b>119 410</b>	<b>110 841</b>	<b>107 452</b>	<b>99 322</b>	<b>100 861</b>
<b>taux</b>	<b>5 609</b>	<b>6 259</b>	<b>5 869</b>	<b>5 444</b>	<b>5 071</b>	<b>5 056</b>	<b>4 939</b>	<b>4 543</b>	<b>4 386</b>	<b>4 055</b>	<b>4 114</b>
<b>Variation du taux en %*</b>	<b>8,5</b>	<b>11,6</b>	<b>-6,2</b>	<b>-7,2</b>	<b>-6,9</b>	<b>-0,3</b>	<b>-2,3</b>	<b>-8,0</b>	<b>-3,5</b>	<b>-7,5</b>	<b>1,4</b>

\* Comparativement au taux de l'année précédente. Le pourcentage de variation est basé sur des taux non arrondis.

<sup>r</sup> Données révisées.

<sup>1</sup> Les taux sont calculés sur la base de 100 000 jeunes. Les estimations de population proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 2000 produit par la Division de la démographie, Statistique Canada. Population au 1<sup>er</sup> juillet: estimations intercensitaires révisées de 1989 à 1990; estimations intercensitaires définitives pour 1991 à 1995; estimations postcensitaires définitives pour 1996 et 1997; estimations postcensitaires mises à jour pour 1998 et 1999 et estimations postcensitaires provisoires pour 2000.

Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Tableau 8

### Certaines affaires d'infractions au Code criminel commises par des jeunes, Canada et les provinces et territoires, 2000<sup>1</sup>

	T.-N.	Î.-P.É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O	Nt.	Canada
<b>Population, 2000</b>	<b>46 777</b>	<b>12 408</b>	<b>76 190</b>	<b>60 637</b>	<b>540 743</b>	<b>926 532</b>	<b>98 915</b>	<b>95 430</b>	<b>264 900</b>	<b>318 750</b>	<b>2 977</b>	<b>4 095</b>	<b>3 347</b>	<b>2 451 701</b>
<b>Homicide</b>														
nombre	1	-	1	2	5	11	11	1	5	4	-	-	-	41
taux	2,1	-	1,3	3,3	0,9	1,2	11,1	1,0	1,9	1,3	-	-	-	1,7
variation en % du taux*	...	-	...	...	-43,5	8,6	173,1	-83,2	-44,7	-33,3	...	...	...	-9,0
<b>Agression sexuelle (1, 2, 3)</b>														
nombre	58	5	55	43	144	755	94	111	182	211	9	8	11	1 686
taux	124	40	72	71	27	81	95	116	69	66	302	195	329	69
variation en % du taux*	30,2	-16,8	24,9	-5,8	-22,6	36,7	8,5	30,2	17,6	5,5	79,5	-22,3	108,4	18,4
<b>Voies de fait (1, 2, 3)</b>														
nombre	334	27	392	449	2 055	7 232	1 062	966	1 807	1 954	38	36	52	16 404
taux	714	218	515	740	380	781	1 074	1 012	682	613	1 276	879	1 554	669
variation en % du taux*	6,4	22,5	-9,1	-3,9	5,2	7,6	6,6	9,0	5,4	8,8	-13,9	-5,5	33,2	6,7
<b>Vol qualifié</b>														
nombre	18	3	70	26	461	1 396	275	231	465	309	1	-	2	3 257
taux	38	24	92	43	85	151	278	242	176	97	34	-	60	133
variation en % du taux*	54,9	-40,1	29,5	-18,1	-24,2	15,9	-4,5	55,4	13,4	-24,8	-85,8	-100,0	...	2,5
<b>Total - Crimes de violence</b>														
nombre	<b>439</b>	<b>39</b>	<b>556</b>	<b>558</b>	<b>2 876</b>	<b>9 900</b>	<b>1 507</b>	<b>1 421</b>	<b>2 576</b>	<b>2 585</b>	<b>50</b>	<b>55</b>	<b>73</b>	<b>22 635</b>
taux	<b>938</b>	<b>314</b>	<b>730</b>	<b>920</b>	<b>532</b>	<b>1 069</b>	<b>1 524</b>	<b>1 489</b>	<b>972</b>	<b>811</b>	<b>1 680</b>	<b>1 343</b>	<b>2 181</b>	<b>923</b>
variation en % du taux*	<b>13,9</b>	<b>8,1</b>	<b>-4,4</b>	<b>-5,1</b>	<b>-3,3</b>	<b>11,8</b>	<b>3,8</b>	<b>16,9</b>	<b>6,6</b>	<b>2,9</b>	<b>38,5</b>	<b>-19,1</b>	<b>44,1</b>	<b>7,2</b>
<b>Introduction par effraction</b>														
nombre	397	31	434	327	1 572	3 801	972	1 762	1 716	1 255	71	136	60	12 534
taux	849	250	570	539	291	410	983	1 846	648	394	2 385	3 321	1 793	511
variation en % du taux*	5,1	-40,5	-27,0	-15,7	-11,3	-1,6	-8,1	11,0	5,3	-17,6	31,1	-51,5	-43,7	-5,6
<b>Vol de véhicules à moteur</b>														
nombre	76	47	192	109	596	1 762	790	686	807	555	26	30	24	5 700
taux	162	379	252	180	110	190	799	719	305	174	873	733	717	232
variation en % du taux*	24,6	113,2	35,1	-1,9	-20,1	12,6	6,7	-4,5	-1,5	6,8	52,5	-11,7	3,4	3,4
<b>Autres vols</b>														
nombre	376	65	511	685	2 011	7 936	1 315	1 430	2 779	3 178	65	52	12	20 415
taux	804	524	671	1 130	372	857	1 329	1 498	1 049	997	2 183	1 270	359	833
variation en % du taux*	-13,3	-20,9	-43,4	0,4	-17,3	1,8	-20,4	4,3	-2,0	-11,9	-11,2	32,9	-54,5	-6,8
<b>Total - Crimes contre les biens</b>														
nombre	<b>920</b>	<b>171</b>	<b>1 474</b>	<b>1 297</b>	<b>4 630</b>	<b>16 860</b>	<b>3 403</b>	<b>4 596</b>	<b>6 603</b>	<b>5 777</b>	<b>185</b>	<b>233</b>	<b>99</b>	<b>46 248</b>
taux	<b>1 967</b>	<b>1 378</b>	<b>1 935</b>	<b>2 139</b>	<b>856</b>	<b>1 820</b>	<b>3 440</b>	<b>4 816</b>	<b>2 493</b>	<b>1 812</b>	<b>6 214</b>	<b>5 690</b>	<b>2 958</b>	<b>1 886</b>
variation en % du taux*	<b>-5,3</b>	<b>-0,8</b>	<b>-26,6</b>	<b>-1,8</b>	<b>-13,9</b>	<b>1,9</b>	<b>-9,4</b>	<b>6,2</b>	<b>1,5</b>	<b>-10,8</b>	<b>16,0</b>	<b>-35,5</b>	<b>-37,1</b>	<b>-3,8</b>
<b>Armes offensives</b>														
nombre	10	5	24	13	56	741	156	78	233	203	4	1	4	1 528
taux	21	40	32	21	10	80	158	82	88	64	134	24	120	62
variation en % du taux*	-20,6	...	-33,4	-51,5	-13,8	9,0	-12,0	12,4	16,5	17,4	99,4	-67,6	89,5	6,1
<b>Méfais</b>														
nombre	178	30	299	233	693	2 388	515	742	1 042	805	29	40	6	7 000
taux	381	242	392	384	128	258	521	778	393	253	974	977	179	286
variation en % du taux*	14,9	10,9	-11,9	-6,4	3,7	5,3	14,1	15,7	12,3	-3,6	44,6	14,2	-74,2	5,6
<b>Total - Autres infractions au Code criminel</b>														
nombre	<b>645</b>	<b>98</b>	<b>1 041</b>	<b>894</b>	<b>2 594</b>	<b>13 182</b>	<b>2 252</b>	<b>3 721</b>	<b>4 484</b>	<b>2 716</b>	<b>148</b>	<b>158</b>	<b>45</b>	<b>31 978</b>
taux	<b>1 379</b>	<b>790</b>	<b>1 366</b>	<b>1 474</b>	<b>480</b>	<b>1 423</b>	<b>2 277</b>	<b>3 899</b>	<b>1 693</b>	<b>852</b>	<b>4 971</b>	<b>3 858</b>	<b>1 344</b>	<b>1 304</b>
variation en % du taux*	<b>10,6</b>	<b>37,7</b>	<b>-10,1</b>	<b>-18,7</b>	<b>3,6</b>	<b>10,4</b>	<b>7,9</b>	<b>0,8</b>	<b>7,6</b>	<b>0,0</b>	<b>36,6</b>	<b>18,0</b>	<b>1,5</b>	<b>5,7</b>
<b>TOTAL — CODE CRIMINEL (exclut les infractions aux règlements de la circulation)</b>														
nombre	<b>2 004</b>	<b>308</b>	<b>3 071</b>	<b>2 749</b>	<b>10 100</b>	<b>39 942</b>	<b>7 162</b>	<b>9 738</b>	<b>13 663</b>	<b>11 078</b>	<b>383</b>	<b>446</b>	<b>217</b>	<b>100 861</b>
taux	<b>4 284</b>	<b>2 482</b>	<b>4 031</b>	<b>4 534</b>	<b>1 868</b>	<b>4 311</b>	<b>7 241</b>	<b>10 204</b>	<b>5 158</b>	<b>3 475</b>	<b>12 865</b>	<b>10 891</b>	<b>6 483</b>	<b>4 114</b>
variation en % du taux*	<b>3,3</b>	<b>10,2</b>	<b>-18,0</b>	<b>-8,6</b>	<b>-6,9</b>	<b>7,0</b>	<b>-1,8</b>	<b>5,5</b>	<b>4,4</b>	<b>-5,4</b>	<b>26,0</b>	<b>-20,8</b>	<b>-14,0</b>	<b>1,4</b>

\* Comparativement au taux de l'année précédente. Le pourcentage de variation est basé sur des taux non arrondis.

... n'ayant pas lieu de figurer

- néant ou zéro

<sup>1</sup> Les taux sont calculés sur la base de 100 000 jeunes. Les estimations de population proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 2000 produit par la Division de la démographie, Statistique Canada. Population au 1<sup>er</sup> juillet : estimations postcensitaires mises à jour pour 1999 et estimations postcensitaires provisoires pour 2000.

Source : Programme de la déclaration uniforme de la criminalité, CCJS.

## Centre canadien de la statistique juridique

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique, 19<sup>e</sup> étage, immeuble R.H. Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 au (613) 951-9023 ou au numéro sans frais 1 800 387-2231. Pour obtenir une publication, veuillez communiquer par téléphone au (613) 951-7277 ou par télécopieur au (613) 951-1584 ou par Internet : [order@statcan.ca](mailto:order@statcan.ca). Vous pouvez aussi appeler sans frais (Canada et États-Unis) au 1 800 267-6677. Il n'est pas nécessaire de nous faire parvenir une confirmation écrite pour une commande faite par téléphone.

### Diffusions des Juristat récents

#### Catalogue 85-002-XPF

##### 1999

- Vol. 19 n° 9      Statistiques de la criminalité au Canada, 1998
- Vol. 19 n° 10     L'homicide au Canada, 1998
- Vol. 19 n° 11     La conduite avec facultés affaiblies au Canada - 1998
- Vol. 19 n° 12     Dépenses de la justice au Canada
- Vol. 19 n° 13     La criminalité de violence chez les jeunes

##### 2000

- Vol. 20 n° 1      Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1998-1999
- Vol. 20 n° 2      Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, faits saillants de 1998-1999
- Vol. 20 n° 3      Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1998-1999
- Vol. 20 n° 4      Le recueil de données sur la justice de 1998
- Vol. 20 n° 5      Statistiques de la criminalité au Canada, 1999
- Vol. 20 n° 6      Mesures de rechange au Canada, 1998-1999
- Vol. 20 n° 7      Détermination de la peine de jeunes contrevenants au Canada, 1998-1999
- Vol. 20 n° 8      Les services communautaires et le placement sous garde des jeunes au Canada, 1998-1999
- Vol. 20 n° 9      L'homicide au Canada, 1999
- Vol. 20 n° 10     La victimisation criminelle au Canada, 1999
- Vol. 20 n° 11     Harcèlement criminel
- Vol. 20 n° 12     Attitudes du public face au système de justice pénale
- Vol. 20 n° 13     Introduction par effraction, 1999

##### 2001

- Vol. 21 n° 1      Les refuges pour femmes violentées au Canada, 1999-2000
- Vol. 21 n° 2      Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1999-2000
- Vol. 21 n° 3      Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse de 1999-2000
- Vol. 21 n° 4      Les problèmes de comportement et la délinquance chez les enfants et les jeunes
- Vol. 21 n° 5      Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1999-2000
- Vol. 21 n° 6      Les enfants témoins de violence familiale
- Vol. 21 n° 7      La violence conjugale après la séparation